

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 02 JUIN 2026**

Le mardi 02 juin 2026, à 19h, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17^{ème} arrondissement le 26 mai 2026, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la Mairie du 17^{ème} arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies

La majorité des 39 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme BOUGERET, Mme BOUKIOUDI, M. BOULARD, M. BOURRIAUD, M. CHARPENTIER, M. DE LIVONNIERE, Mme DE VOS, Mme DELOBELLE, Mme ELKAÏM-RIMMER, Mme FERNANDES, M. HALL, Mme HAMELLE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, M. KNOWLES, M. KONE, M. LEDRAN, M. LUCE, M. MALLO, M. MERVILLE, M. M'HADJOU, Mme NAUD, Mme OUVRET, Mme PITON SAINT-MARTIN, M. PLUQUIN, M. RODRIGUES, Mme TANSINI, M. TERRIOUX, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :

M. BERTHAULT à 19h34

Mme PARDO à 19h10

Mme SERFATI à 19h15

Excusés, ayant donné pouvoir :

Mme DE LA MORANDIERE donne pouvoir à Mme BOUGERET

Mme DERHY donne pouvoir à Mme DELOBELLE

Mme DUMAS donne pouvoir à M. LEDRAN

M. PECHENARD donne pouvoir à M. BOULARD

M. PERIFAN donne pouvoir à M. BOURRIAUD

Mme TOURY donne pouvoir à Mme SERFATI

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement, constatant que le quorum est atteint (30 présents sur 39 membres), ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

I. Adoption de la procédure d'urgence (172026025)

II. Désignation du secrétaire de séance (172026026)

III. Approbation du procès-verbal de la séance 12 mai 2026 (172026027)

IV. Examen des projets suivants

172026029 Désignation d'un Président de séance ad hoc pour le vote du compte de gestion et du compte administratif

172026030 Approbation du compte administratif 2025

172026031 Approbation du compte de gestion 2025

172026028 Autorisation donnée au Maire du 17^e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant

172026032 Désignation des élus et des personnalités qualifiées siégeant au conseil d'établissement du conservatoire du 17^{ème} arrondissement

Communication relative au bilan 2025 de la mise à disposition des salles municipales

2026 DDCT 70 Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions (85500 euros) à 13 associations.

2026 DDCT 71 Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (112750 €) à 32 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires

2026 DDCT 73 Financement de 49 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 247 775 euros à 38 associations)

2026 DAC 347 Subventions (934.500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens

2026 DU 68 Cession à AXIMO de 3 lots de copropriété au sein d'un immeuble 5 rue des Dardanelles (17^e).

2026 DLH 60 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création, de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP

2026 DU 57 Mises en demeure d'acquérir les biens (8^e, 9^e, 10^e, 15^e, 16^e, 17^e) faisant l'objet d'un droit de délaissement - Renonciation.

172026033 Désignation des élus siégeant à la commission d'attribution des places en crèches

2026 DFPE 142 Subventions et trois conventions à cinq associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents enfants et à favoriser les échanges entre pairs

2026 DFPE 224 Subventions de fonctionnement (16 834 431 euros), avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (plus de 100 places)

2026 DSOL 55 Subventions de fonctionnement (315 620 euros) et subventions d'investissement (301 504 euros) soit 617 124 € pour 14 associations mettant en place des actions d'aide alimentaire et de solidarité. Conv

2026 DPE 20 Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi

2026 DAE 95 Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris

VI72026028 rattaché à la 2026 DAE 95 Vœu relatif au renouvellement de la délégation de service public des marchés découverts parisiens et au renforcement de leur attractivité par la création d'une vitrine digitale des marchés parisiens

2026 DPMP 9 Fixation de la tarification d'un service de sécurisation assuré par la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP)

2026 DJS 185 Gratuité des 7 sites de baignades estivales 2026

2026 DASCO 26 Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557

020 euros).

2026 DASCO 30 Subvention d'investissement (219 941 euros) à treize collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Edition 2025-2026

2026 DASCO 35 Caisses des écoles – Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville

2026 DASCO 36 Caisses des écoles - Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles

2026 DASCO 52 Avenant à la Convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 17^{ème} arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2026 DAC 257 Subventions (42.400 euros) à treize comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie F.N.A.C.A.

V. Examen des vœux suivants

VI72026027 Vœu relatif à la situation de la résidence Beloeil-Miller et à la mise en œuvre de mesures d'urgence pour protéger les résidents

VI72026029 Vœu relatif au renforcement des moyens mobilisés pour rétablir durablement la tranquillité publique dans le secteur de la Porte de Saint-Ouen.

VI72026030 Vœu relatif au renouvellement du marché du Plan de Vidéoprotection de la Préfecture de Police (PVPP)

VI72026031 Vœu relatif au renforcement et à l'adaptation des points écoles dans le 17^e arrondissement.

VI72026032 Vœu relatif aux logements sociaux vacants à Paris

VI72026022 Vœu relatif à la mise à disposition gratuite de protections périodiques dans les équipements publics du 17^e arrondissement afin de lutter contre la précarité menstruelle

VI72026023 Vœu relatif au maintien et au renforcement de l'encadrement des loyers

VI72026024 Vœu relatif à la situation des AESH dans les établissements scolaires du 17^e arrondissement

VI72026025 Vœu relatif à la mise en place d'une bourse aux stages pour les jeunes du 17^e

VI72026026 Vœu relatif au renforcement des liens de proximité entre les crèches, écoles et collèges publics du 17^e arrondissement afin de promouvoir l'enseignement public

VI72026020 Vœu relatif à l'extension des horaires d'ouverture du parc Martin Luther King en période hivernale

VI72026021 Vœu relatif à l'accompagnement des enfants victimes et de leur famille, dans le cadre de faits de violences physiques, psychologiques ou sexuelles commises dans le cadre scolaire ou périscolaire à Paris, et en particulier dans le 17^e arrondissement

La séance est ouverte à 19 heures 02.

Il est procédé à l'appel.

M. BOULARD : Avant d'ouvrir notre séance et examiner les 29 délibérations, les vœux rattachés et les 12 vœux non rattachés, je voulais revenir sur les événements de ce week-end en marge du match de la Ligue des Champions, remportée par le Paris Saint-Germain. On s'en félicite de cette deuxième victoire consécutive. Un certain désordre public et des violences ont eu lieu, tout à fait inacceptables. Le 17^e arrondissement, par rapport à l'an dernier, a plutôt eu une amélioration de la situation, notamment pour nos commerces qui avaient été particulièrement touchés l'an dernier dans le secteur des Ternes. Par ailleurs, j'étais intervenu auprès du préfet du Ministère de l'intérieur l'an dernier de manière à ce que le dispositif de maintien de l'ordre intègre le fait que notre arrondissement est au nord des Champs-Élysées et ceux-ci étaient bouclés, notamment la partie nord avec la place de l'Etoile totalement interdite. Cette année ça s'est mieux passé et je voulais remercier le préfet de police de son écoute, avec un dispositif présent, notamment sur le secteur des Ternes. Il y a quand même quelques commerces qui ont été dégradés et vandalisés sur l'avenue Wagram, sur la rue Saint-Ferdinand, sur la rue des Acacias mais ça se compte avec les doigts d'une main. C'est important de le dire, la situation s'est améliorée. Je voulais remercier les policiers, les pompiers également qui sont intervenus rapidement porte d'Asnières où il reste un axe de progrès du dispositif de maintien de l'ordre préventif. Nous avons peu de soutien dans ce quartier. Je tenais aussi à apporter mon soutien aux commerçants qui ont été victimes de ces infractions, de ces vols. Je salue également l'action du commissariat, 4 personnes ont été interpellées en flagrant délit de vol sur le secteur. D'autres quartiers ont été plus touchés que nous, mais c'est dû à la bonne concertation et aux bons échanges. J'avais sollicité une réunion du Préfet de police qui a eu lieu quelques jours avant la finale. Un retour d'expérience est prévu auquel nous participerons jeudi prochain pour améliorer le dispositif à l'échelle parisienne.

Permettez-moi de féliciter, au nom du Conseil d'arrondissement, Karim Ziady, l'heureux papa d'un petit garçon, et toute sa famille et de lui souhaiter la bienvenue dans le 17^e.

Applaudissements

DÉLIBÉRATION N° 17-26-062

OBJET : 172026025 Adoption de la procédure d'urgence

M. BOULARD : Nous allons pouvoir ouvrir notre Conseil.

*Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le Conseil d'arrondissement ;
Vu la convocation du 26 mai 2026 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du Conseil d'arrondissement du 2 juin 2026 ;
Vu l'ordre du jour initial publié le 26 mai 2026 et l'ordre du jour complémentaire publié le 29 mai 2026 ;*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: le Conseil du 17^e arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-063

OBJET : 172026026 Désignation du secrétaire de séance

M. BOULARD : Augustin MERVILLE, le benjamin, va assurer cette fonction.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1^{er}, Chapitres 1^{er} et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 26 mai 2026 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: M. Augustin MERVILLE, conseiller d'arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-064

OBJET : 172026027 Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026

M. BOULARD : Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Des ajouts ? Des modifications ?

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1^{er}, Chapitres 1^{er} et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 26 mai 2026 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-065

OBJET : 172026029 Désignation d'un Président de séance ad hoc pour le vote du compte de gestion et du compte administratif

M. BOULARD : Le Code général des collectivités territoriales enjoint, mes chers collègues, à notre assemblée de délibérer sur ce compte administratif et de gestion de l'état spécial de notre arrondissement. Le maire que je suis cède la place en séance à une présidente. Je vous propose de désigner Alix Bougeret, première adjointe en charge des finances et l'administration générale, pour ces deux présentations de rapports et pour procéder au vote.

Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-31, alinéa 1er et L.2121-14, alinéa 2 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du 17e arrondissement et notamment son article 6 relatif à la présidence du Conseil d'arrondissement lors de la séance du vote du compte administratif ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Mme Alix BOUGERET est élue à l'unanimité pour présider les débats consacrés à l'examen du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2025, et leur vote.

N'a pas pris part au vote : M. BOULARD Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 36 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 0
--

DÉLIBÉRATION N° 17-26-066

OBJET : 172026030 Approbation du compte administratif 2025

Mme BOUGERET : Je vous remercie de votre confiance. Je vais vous présenter comme chaque année, mais pour la première fois de cette mandature, le compte de gestion et le compte administratif. Le compte de gestion est établi par le comptable public et le compte administratif est l'exécution du budget voté en 2025.

Je veux avant tout remercier l'administration de la Mairie du 17^e arrondissement, la Direction générale des services, Chloé Cabaret, Directrice générale adjointe aux finances, puisque c'est un gros travail de préparation. Vous avez reçu des documents, certes, un peu bruts des chiffres de ce compte administratif. Il y a tout un travail de clarification et d'explication très bien fait et je voulais la remercier pour ce suivi et cette préparation.

Je vais vous présenter les deux délibérations en même temps puisqu'elles sont intimement liées. Ce compte de gestion qui, d'abord, se fait dans un contexte de certification des comptes de la Ville de Paris, permet d'identifier la stricte identité entre les dépenses nettes figurant sur le compte de gestion établi par le comptable public et le compte administratif établi par l'ordonnateur, à savoir le maire d'arrondissement.

Cette année encore, et nous nous en félicitons, comme l'année dernière, nous avons un écart de zéro centime entre les deux. Les dépenses nettes et mandatées sont de 11 142 959,12 € et le résultat de clôture et les crédits reportés sont de 960 763 €. La concordance est donc stricte entre le compte de gestion et le compte administratif. Je vais revenir un peu plus longuement sur le compte administratif, la délibération la plus importante des deux et qui arrête les comptes de notre arrondissement au 31 décembre dernier.

L'objectif est de retracer la gestion en 2025 et de constater les crédits qui n'ont pas été consommés sur cette année et qui constituent normalement des droits de report, qui seront revus à la fin du mois de juin dans le cadre du budget supplémentaire de la Ville de Paris. Vous avez reçu, toutes et tous, un rapport financier et je vous rappelle rapidement que :

- le compte administratif de notre état spécial s'établit à 11,14 millions d'euros sur les trois dotations habituelles ;
- 980 000 € pour la dotation d'animation locale, soit 9 % de notre ESA, de notre budget d'arrondissement ;
- 9,77 millions pour la dotation de gestion locale, qui est la part la plus importante de l'ESA, qui permet de faire fonctionner nos équipements de proximité, soit 88 % de l'ESA ;
- 389 000 € pour la dotation d'investissement, soit 3 % de l'ESA ;
- le compte administratif est inférieur de 360 000 € à celui de 2024, et est proche de celui de 2023 ;
- l'exécution des charges est à la hausse avec un taux d'exécution global de 92 %, soit le plus élevé depuis l'année 2019.
- les crédits à reporter à hauteur de 963 000 € se décomposent de la manière suivante, il y a deux catégories de crédits à reporter :
 - o 572 000 € de reste à réaliser, donc des crédits engagés, mais pas encore payés ;
 - o 391 000 € de reports libres d'emploi, qui n'ont pas encore été engagés et dont une partie non négligeable risque – nous ne l'espérons pas – d'être reprise par la mairie centrale comme cela a été le cas l'année dernière et pour la première fois depuis 20 ans, ce qui n'a pas été sans conséquence sur la gestion de notre budget local.

Vous avez toutes les synthèses des trois dotations dans le document qui vous a été envoyé. Je reviens sur la dotation d'animation locale qui affiche un compte administratif à hauteur de 980 000 €, avec un taux d'exécution sur cette partie animation locale de 87,6 % des crédits. Ce sont principalement des crédits d'animation, des crédits de fonctionnement des conseils de quartier et aussi des travaux urgents.

La deuxième enveloppe, c'est la dotation de gestion locale qui permet de faire tourner nos équipements de proximité. C'est toujours un peu en hausse puisque chaque année, nous avons un peu plus d'équipements à l'inventaire. Nous sommes passés de 189 équipements de proximité à 211 aujourd'hui. Elle s'établit à 9,77 millions, avec un taux d'exécution de 94,4 %. C'est le niveau d'exécution le plus élevé connu pour le 17^e, avec une forte tension, notamment liée aux coûts de fonctionnement, liée à cette hausse aussi des équipements. Ces dépenses sont principalement fléchées sur les crèches et les écoles qui représentent 45 % des dépenses de notre dotation de gestion locale, 22 % étant réservés aux équipements jeunesse.

Enfin, la troisième enveloppe, l'exécution de la dotation d'investissement s'établit à 389 000 € avec de nombreuses acquisitions de biens amortissables, notamment pour mieux faire fonctionner notre mairie d'arrondissement, mais pas seulement. L'installation de la captation vidéo de ce conseil en fait partie, l'achat de nouvelles tentures de la scène derrière vous qui avait brûlé lors d'un spectacle, de nouveaux conférenciers pour cette salle Jacques Chirac qui nous permet enfin de bien nous entendre, une micro-folie qui a été un investissement important et qui va prendre place – je l'espère sous peu – dans le hall de la mairie, ou encore les bornes WiFi pour permettre d'être connecté partout dans le bâtiment, ce qui n'était pas nécessairement le cas.

Du point de vue culturel, un autre exemple nous tenait à cœur, l'achat d'un clavecin pour le conservatoire Claude Debussy. La directrice précédente y tenait beaucoup et c'est une valeur ajoutée pour ce bâtiment qui compte de nombreux instruments un peu rares. La Mairie était heureuse de pouvoir participer aussi à l'achat de bornes foraines. Ce sont des exemples pour vous donner une idée. Des bornes foraines sur l'espace public, qui ne sont pas sans conséquence puisque cela nous permet d'organiser aussi des événements hors les murs dans de bonnes conditions, avec de l'électricité. Je passe sur le matériel de la baignade estivale ou encore les vélos offerts aux écoles en fin d'année. Cette dotation d'investissement affiche, quant à elle, un taux d'emploi de 86 %.

Nous avons donc, et j'en termine par-là, un montant de report libre d'emploi, ni exécuté, ni engagé, de seulement 391 000 €. Une part non négligeable qui risque, je le disais tout à l'heure, d'être reprise par la Ville de Paris et qui engage en cascade quelques conséquences sur nos budgets, notamment ce que nous avons prévu pour la suite. Nous en reparlerons à l'occasion du budget supplémentaire.

Voilà, je vous propose, soit de poser des questions, soit de passer au vote. Encore merci à Chloé Cabaret ainsi qu'à Béatrice Pingray, notre responsable des finances de la Mairie.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, Partie II, Livre V, Titre 1^{er}, Chapitres 1^{er} et 2,

relatifs à l'organisation administrative de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, 1^{ère} Adjointe au maire ;

Sur la proposition de Mme Alix BOUGERET, 1ère Adjointe au maire, présidant la séance ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le compte administratif 2025 de l'ESA du 17^e arrondissement est adopté.

N'a pas pris part au vote : M. BOULARD Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 31 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 5
--

DÉLIBÉRATION N° 17-26-067

OBJET : 172026031 Approbation du compte de gestion 2025

*Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, Partie II, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 et notamment ses articles L.2121-31 et L. 2511-45 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et en particulier son tome IV relatif aux états financiers ;
Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, 1ère Adjointe au maire ;
Sur la proposition de Mme Alix BOUGERET, 1ère Adjointe au maire, présidant la séance ;*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Constatant la concordance entre compte de gestion et compte administratif 2025, et donc, le résultat de clôture 2025 et les crédits à reporter du compte administratif, le compte gestion 2025 de l'ESA du 17^e arrondissement est approuvé.

N'a pas pris part au vote : M. BOULARD Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits Suffrages exprimés pour : 31 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 5
--

DÉLIBÉRATION N° 17-26-068

OBJET : 172026028 Autorisation donnée au Maire du 17^e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant

Mme BOUGERET : Vous pouvez rappeler le Maire, président de séance. Je continue le deuxième point à l'ordre du jour. C'est une délibération somme toute assez technique, mais qui permet le bon fonctionnement de la Mairie d'arrondissement. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

*Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2511-22 ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération 2026 DFA13 du Conseil de Paris donnant délégation aux conseils*

d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter (notamment résilier) et régler les marchés de travaux, fournitures et services relevant du 1° de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique, relatif aux marchés en procédure adaptée dont la valeur estimée du besoin est inférieure aux seuils de procédure formalisée mentionnés dans l'avis figurant en annexe n°2 audit code, qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L.2511-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le maire d'arrondissement est autorisé à préparer, passer, exécuter et régler tous les marchés de fournitures, de services et de travaux passés selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics, qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés dans l'article L. 2511-22 du Code général des collectivités territoriales.

Article 2 : Sont exclues de cette délégation les opérations de travaux programmées, au sens de l'article L.2511-36 du Code général des collectivités territoriales, sur le budget général de la Ville de Paris.

Nombre de votants : 38 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 38

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-069

OBJET : 172026032 Désignation des élus et des personnalités qualifiées siégeant au conseil d'établissement du conservatoire du 17e arrondissement

Mme BOUGERET : Un petit ajustement puisque vous vous souvenez que cette délibération avait été votée, mais au regard des échanges avec les oppositions, il y a eu des réajustements sur certains organismes. C'est le cas du conservatoire Claude Debussy.

Donc, à mes côtés, en tant que représentante du Maire du 17^e sont désignés au conseil d'établissement du conservatoire du 17^e arrondissement : Julie Piton Saint-Martin et Benjamin Mallo, avec en suppléant Anthony Rodrigues.

Cela n'a pas changé, le Maire a désigné en tant que personnalité qualifiée deux personnalités Bertrand Lavaud et Jean Grimaud. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2511-19 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article 1er : Sont désignés en tant que représentants du Conseil du 17e arrondissement au sein du conseil d'établissement du conservatoire du 17e arrondissement :

- Mme Julie PITON SAINT-MARTIN

- M. Benjamin MALLO (suppléant Anthony RODRIGUES)

Article 2 : Sont désignés en tant que personnes qualifiées au sein du conseil d'établissement du conservatoire du 17e arrondissement :

- M. Bertrand LAVAUD

- M. Jean GRIMAUD

Conformément à l'article L.2511-19 du Code général des collectivités territoriales, les votants se sont prononcés à bulletins secrets ou à l'unanimité ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Nombre de votants : 38 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 38

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

Communication relative au bilan 2025 de la mise à disposition des salles municipales

Mme BOUGERET : Nous avons voté lors du dernier Conseil d'arrondissement la délibération qui permettait au Maire de signer les conventions d'occupation des différentes salles qui composent la mairie du 17^e arrondissement. L'article 4 de cette délibération précisait qu'une communication serait faite sur leur utilisation. C'est l'objet de cette communication que vous avez reçue et avec :

- le détail, salle par salle ;
- les redevances, salle par salle ;
- la fréquentation et le nombre d'associations qui ont pu accéder aux différents lieux de la mairie d'arrondissement.

Une gratuité est accordée aux associations qui utilisent en grande partie ces locaux, valorisée à hauteur de 107 000 € pour l'année 2025. Près de 59 associations ont pu utiliser la mairie. Cela représentait une subvention en nature d'environ 107 000 €. Il y a tout de même une petite part de redevance restituée à la mairie d'arrondissement à hauteur de 10 000 €.

M. BOULARD : C'est une communication sans vote.

DÉLIBÉRATION N° 17-26-070

OBJET : 2026 DDCT 70 Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions (85 500 euros) à 13 associations.

Mme BOUGERET : Il s'agit de l'attribution de subventions dans le cadre du FPH, fonds de participation des habitants des quartiers populaires qui s'inscrit dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires et des partenariats que conclut la Ville de Paris avec les organismes tels que la CAF, la Sécurité sociale, la Banque des territoires et les bailleurs sociaux détaillés dans cette délibération.

Dans ce cadre, les habitants sont invités eux-mêmes à prendre part à l'animation et à l'organisation d'événements sur les territoires des quartiers Politique de la ville et populaires. C'est l'objet de cette délibération via le FPH qui, dans le 17^e arrondissement, est porté par l'association AECS que nous connaissons bien.

Pour le 17^e arrondissement, sont concernés :

- au titre du quartier de la Porte Pouchet, Porte de Saint-Ouen, à peu près 15 projets pour 2026 devraient être organisés à l'initiative des habitants du 17^e arrondissement, pour une subvention de 11 600 € ;
- dans le quartier populaire, le quartier de la Porte d'Asnières, sans abondement de l'État cette fois-ci puisque ne concerne que le QPV, une dizaine de projets devraient être financés avec une contribution de la Ville de Paris à hauteur de 5 800 €.

Je propose d'émettre un avis favorable.

M. ZIADY : Bonsoir. D'abord, je voulais sincèrement vous remercier toutes et tous, tous les élus qui m'ont écrit, qui m'ont appelé, tous les élus ici présents, pour vos messages qui m'ont beaucoup touché.

Quant à cette délibération, je voulais simplement vous dire que du côté de la Ville, nous allons pérenniser toutes les lignes budgétaires sur le FPH. Nous accompagnerons également les associations porteuses dans tous les

arrondissements et dans le 17^e, AECS qui va aussi avoir des responsabilités supplémentaires en lien avec la Mairie du 17^e sur cette mission, et sur tous leurs projets. Je vous remercie.

M. BOULARD : Effectivement, l'AECS a pris une belle dimension ces dernières années. C'est bien qu'elle puisse bénéficier d'un soutien de la Mairie d'arrondissement et de la Mairie de Paris. Elle a aussi développé des partenariats pour chercher des financements non publics – il faut le saluer – en impliquant des entreprises à travers le mécénat.

*Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;
Vu le contrat de Ville (2024 - 2030) voté le 10 juillet 2024 ;
Vu le projet de délibération en date du , par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;
Vu la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;
Vu la délibération 2024 DDCT 100, par laquelle est adoptée la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Monsieur le Maire de Paris ;*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DDCT 70.

Nombre de votants : 38 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 38

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-071

OBJET : 2026 DDCT 71 Mise en œuvre du Pacte parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (112750 €) à 32 associations pour le financement de 33 projets dans les quartiers populaires

Mme BOUGERET : Cette délibération s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte parisien des quartiers populaires, avec plusieurs subventions de fonctionnement pour au total 32 associations à l'échelle parisienne. Ce pacte se décline au niveau des territoires, le 17^e est ainsi concerné à deux titres :

- L'association EYENA, là où je suis, organise avec le club de prévention Jeunesse Feu vert une opération avec une photographe du quartier et 15 jeunes vont participer à cette animation sur leur quartier, sur l'image qu'ils ont de leur quartier et qu'ils retranscrivent à travers la photographie. La subvention est à hauteur de 3 000 €.
- L'association CEFIA, centre Epinettes famille insertion accueil, va coordonner des animations, pas que dans le quartier de la Porte Pouchet, principalement sur les places populaires qui vont connaître de manière exponentielle, en principe, des animations, des marchés, des spectacles de rue ou encore des concerts. La subvention de 6 000 € est attribuée dans ce cadre à CEFIA.

Je vous propose d'émettre un avis favorable.

*Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;
Vu le contrat de Ville (2024 - 2030) voté le 10 juillet 2024 ;
Vu le projet de délibération en date du , par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;
Vu la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer le*

contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu la délibération 2024-DDCT100, par laquelle est adoptée la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Monsieur le Maire de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DDCT 71.

Nombre de votants : 38 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 38

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-073

OBJET : 2026 DDCT 73 Financement de 49 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 247 775 euros à 38 associations)

Mme BOUGERET : Autre levier du Pacte parisien pour les quartiers populaires et du fonctionnement des associations. La délibération vise à financer des postes d'adultes relais. Le 17^e est concerné à hauteur de deux postes : un pour le centre social et culturel de la Porte Pouchet et un autre à l'AECS, atelier éducatif, culturel et sportif.

Je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. ZIADY : Je voulais préciser pour notre assemblée que la Ville de Paris, en lien avec différentes associations d'élus, notamment l'association Ville et Banlieue, va saisir M. le Ministre Jeanbrun, chargé de la Ville et du Logement parce qu'il y a une baisse sur les adultes-relais. Il y a une baisse budgétaire d'environ 20 % cette année. Il y a des risques de baisse encore plus importante l'année prochaine. C'est un dispositif très important dans tous les arrondissements que tout le monde veut défendre et nous voulons soutenir. Nous saisisons aussi les différents parlementaires pour alerter sur cette situation parce que les associations ont besoin de postes en adultes-relais et si nous avons des suppressions de postes importantes comme on nous l'annonce pour l'année prochaine, cela peut être dramatique pour certaines associations. Donc, nous voulons nous mobiliser pour défendre les adultes-relais.

M. BOULARD : Dispositif important, effectivement, et que nous avons toujours soutenu ici pour les associations dans les quartiers du 17e arrondissement, que ce soit quartiers populaires ou quartiers prioritaires.

Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville (2024 - 2030) voté le 10 juillet 2024 ;

Vu le projet de délibération par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu la délibération 2024-DDCT100, par laquelle est adoptée la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Monsieur le Maire de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DDCT 73.

Nombre de votants : 38 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 38 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-074

OBJET : 2026 DAC 347 Subventions (934.500 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association au titre du soutien aux 37 établissements cinématographiques parisiens

Mme BOUGERET : Pour terminer, sur la culture. Il s'agit d'une délibération importante pour nos cinémas et nos cinémas indépendants, à savoir le Club de l'Étoile situé rue Troyon et le Cinéma des cinéastes avenue de Clichy. Deux subventions et les conventions qui vont avec :

- 13 000 € pour le Club de l'Étoile ;
- 30 000 € pour le Cinéma des cinéastes.

Je propose d'émettre un avis favorable.

Mme OUVRET : Monsieur le Maire, cette délibération nous rappelle que souvent, nous n'estimons pas assez à quel point les cinémas indépendants, le cinéma d'art et d'essai, constituent un bien culturel précieux qu'il faut protéger à tout prix. C'est essentiel, d'abord parce que cela garantit la diversité des regards, des récits, de la manière de raconter notre société. Cela interroge, cela dérange parfois et cela représente une narration du monde, une représentation du monde propre à chacun qui, dans un contexte où quelques grandes fortunes tendent à concentrer de plus en plus la propriété, le financement de l'industrie culturelle, avec une influence croissante sur les contenus et les créateurs, de nombreux professionnels du cinéma alertent, notamment à travers « La Tribune » dans le journal *Libération* où 600 professionnels du cinéma, le mois dernier, dénonçaient l'emprise grandissante de l'extrême droite par certains groupes médiatiques, notamment à travers le milliardaire M. Bolloré.

Alors que la rédaction de Canal+, à l'issue de cette tribune, a émis le souhait de ne plus travailler avec ces personnes-là, nous devons affirmer que la liberté de création et d'expression est extrêmement importante dans notre pays et partout, surtout à Paris. C'est notamment très inquiétant quand des responsables politiques, comme le maire de Cannes, minimisent ces enjeux et s'érigent en défenseurs de Vincent Bolloré.

Nous réaffirmons donc notre plein soutien au cinéma indépendant, nous trouvons cette délibération très importante, ce sont des choix politiques.

*Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;
Vu le projet de délibération par lequel monsieur le maire de Paris lui demande l'autorisation de signer 32 conventions relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement à 37 établissements cinématographiques parisiens ;*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DAC 347.

Nombre de votants : 38 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 38 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-075

OBJET : 2026 DU 68 Cession à AXIMO de 3 lots de copropriété au sein d'un immeuble 5 rue des Dardanelles (17e).

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la présentation de la DU 68 par notre adjoint en charge de l'habitat et des bailleurs sociaux, Scévole de Livonnière.

M. DE LIVONNIÈRE : Nous poursuivons, avec cette délibération, l'opération de conquête d'AXIMO de cette adresse 5 rue des Dardanelles pour un projet assez ambitieux qui vise à acheter un studio de 28 m² à la Ville de Paris, dans la suite d'une préemption faite par la Ville de Paris ayant également fait l'objet d'une cession.

J'ai juste un petit problème de forme. Nous avons une lettre d'intention, portée en annexe, mais qui ne porte pas sur cet objet-là. Donc, je ne sais pas si cela porte préjudice à cette délibération.

Pour autant, je vais vous demander d'émettre un avis défavorable, en cohérence avec l'avis que nous avons émis en mai 2026, quand il s'agissait de préempter ce logement.

Donc, il s'agit bien d'opération de cession, de donner l'autorisation au Maire de vendre à AXIMO pour une décote de presque 60 % comme à son habitude. Je vous remercie.

Mme NAUD : Pour répondre aux éléments avancés qui sont effectivement les mêmes que ceux cités lors du précédent Conseil d'arrondissement, j'aimerais quand même rappeler qu'il n'y a pas d'attaque à l'œuvre contre la propriété privée par la Ville de Paris.

Pour donner quelques chiffres, histoire de remettre ces données en perspective, le nombre de logements acquis par la Ville de Paris dans le cadre du diffus, c'est 201 logements entre 2020 et 2025. Pour un budget total de 97,5 millions d'euros, avec une décote bien prévue. Encore une fois, l'idée c'est de pouvoir créer du logement social à un endroit où il y en a peu.

Ici, ce qui nous est proposé est situé à proximité de Porte Maillot. C'est une zone de l'arrondissement où nous aurions intérêt à renforcer l'offre de logements publics. Bien évidemment, nous voterons en faveur de cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2254- 1 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2011 DLH 89 des 28 et 29 mars 2011 qui adopte le programme local de l'habitat entre 2011 et 2016, ainsi que le cadre des actions mises en oeuvre par la Ville pour mener à bien ce programme ;

Vu la loi n° 2013- 61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production du logement social fixant un objectif de 25 % de logements locatifs sociaux ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015 modifiant le Programme Local de l'Habitat (PLH) ;

Vu la lettre de l'Adjoint à la Maire de Paris chargé du logement et de l'hébergement d'urgence en date du 12 novembre 2024 proposant à AXIMO d'acquérir les lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris au 5 rue des Dardanelles à Paris (17e) ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 29 avril 2026 relatif à la vente avec décote des lots de copropriété décrits en annexe situés 5 rue des Dardanelles à Paris (17e) ;

Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris lui propose de céder à AXIMO 3 lots de copropriété décrits en annexe dépendant de l'immeuble situé 5 rue des Dardanelles (17e), en vue de réaliser à cette adresse un logement locatif social ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2026 DU 68.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 5 Suffrages exprimés contre : 32 Abstention : 2

DÉLIBÉRATION N° 17-26-076

OBJET : 2026 DLH 60 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création, de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP

M. DE LIVONNIÈRE : Cette délibération technique vise à renouveler ce qu'on appelle les garanties d'emprunt de la Ville de Paris auprès de la RIVP.

Sont présentés 90 millions d'euros. Il s'agit pour le 17^e d'un projet dont le renouvellement des garanties porte sur le 134 boulevard Berthier, un projet de réhabilitation bien connu de l'arrondissement. C'est l'occasion encore une fois, pour moi, de remercier le travail très actif que l'association de locataires avait réalisé en échange avec la RIVP pour vraiment organiser cette réhabilitation et permettre d'intervenir de manière un peu plus large sur ce groupe de la RIVP. Je vous demande d'émettre un avis favorable sur cette délibération technique.

*Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Construction et de l'Habitat et notamment l'article R441-5-3 ;
Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;
Vu le contrat de prêt n°18720 6 conclu entre la RIVP et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe 4 et faisant partie intégrante de la présente délibération ;
Vu le projet de délibération par lequel le Maire de Paris lui propose d'accorder, réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP ;*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DLH 60.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39 Suffrages exprimés contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-077

OBJET : 2026 DU 57 Mises en demeure d'acquérir les biens (8e, 9e, 10e, 15e, 16e, 17e) faisant l'objet d'un droit de délaissement - Renonciation.

M. BOULARD : Je passe la parole à Jean-Didier Berthault, adjoint en charge de l'urbanisme, de l'immobilier d'entreprise, de la transition écologique, du plan Climat, de l'eau et de l'énergie, des affaires européennes et internationales, sans oublier la francophonie et l'Outre-Mer, pour la présentation de la DU 57.

M. BERTHAULT : Merci Monsieur le Maire d'avoir décalé cette délibération. Mes excuses pour le retard. Cette délibération au titre de la délégation l'urbanisme est une délibération technique comme il y en a un certain nombre sur ce sujet puisqu'il s'agit d'un droit de délaissement sur un certain nombre de lots.

La Ville s'est dotée de cet outil via le PLUB pour préempter un certain nombre de périmètres et de localisations qui constituent des servitudes pour éventuellement des projets de constructions neuves ou de restructurations lourdes.

Quand elle estime que ce n'est pas de bonne gestion, elle délaisse et renonce à ce droit.

Parce que cette délibération reprend beaucoup d'adresses dans Paris, nous avons trois adresses qui concernent le 17^e que je détaille ici :

- 80 rue de la Grande Armée/ 279 boulevard Pereire ;
- 5 place Tristan Bernard/ 2 rue Saint Ferdinand ;
- 88 avenue de Wagram.

C'étaient des opérations qui représentaient plusieurs millions d'euros si elles étaient réalisées. Donc, pour une fois que cela va dans le sens de la bonne gestion, je vous demande de voter cette délibération.

M. BOULARD : Nous nous félicitons de ces renonciations, cela ne vous étonnera pas.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 152- 2, L. 230- 1 et suivants ;

Vu le plan local d'urbanisme bioclimatique approuvé en Conseil de Paris les 19- 22 novembre 2024 ;

Vu les mises en demeure d'acquérir les biens grevés d'une réserve au plan local d'urbanisme bioclimatique à Paris, en application du droit de délaissement prévu à l'article L. 152 du code de l'urbanisme, et situés :

- 35/37 rue de Rome / 2 rue de Stockholm (8e)
- 46 rue de la Boétie (8e)
- 63 boulevard Haussmann (8e)
- 62 rue de la Boétie (8e)
- 6 rue de Téhéran (8e)
- 146 boulevard Haussmann (8e)
- 62 rue de la Chaussée d'Antin/77 rue de la Victoire (9e)
- 29 rue Joubert (9e)
- 28 boulevard Haussmann/- 3 place Adrien Oudin (9e)
- 220 rue Lafayette (10e)
- 104bis rue de l'Abbé Groult (15e)
- 147 avenue de Malakoff (16e)
- 80 avenue de la Grande Armée/279 boulevard Pereire (17e)
- 5 place Tristan Bernard/2 rue Saint Ferdinand (17e)
- 88 avenue de Wagram (17e)

Vu le projet en délibération 2026 DU 57 par lequel M. le Maire de Paris demande l'autorisation de renoncer à acquérir les biens situés aux adresses suivantes, qui ont fait l'objet d'une mise en demeure d'acquérir :

- 35/37 rue de Rome / 2 rue de Stockholm (8e)
- 46 rue de la Boétie (8e)
- 63 boulevard Haussmann (8e)
- 62 rue de la Boétie (8e)
- 6 rue de Téhéran (8e)
- 146 boulevard Haussmann (8e)
- 62 rue de la Chaussée d'Antin/77 rue de la Victoire (9e)
- 29 rue Joubert (9e)
- 28 boulevard Haussmann/- 3 place Adrien Oudin (9e)
- 220 rue Lafayette (10e)
- 104bis rue de l'Abbé Groult (15e)
- 147 avenue de Malakoff (16e)
- 80 avenue de la Grande Armée/279 boulevard Pereire (17e)
- 5 place Tristan Bernard/2 rue Saint Ferdinand (17e)
- 88 avenue de Wagram (17e)

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DU 57.

Nombre de votants : 38 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 38

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-078

OBJET : 172 026 033 Désignation des élus siégeant à la commission d'attribution des places en crèches

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la délibération 33, présentée par Anne-Charlotte Delobelle, notre adjointe à la petite enfance et aux familles.

Mme DELOBELLE : Quelques réajustements effectués suite aux derniers échanges. Donc, sont désignés en tant que représentants du Conseil du 17^e arrondissement au sein de la commission d'attribution des places en crèche : Madame Rachel-Flore Pardo, suppléant Monsieur Karim Ziady, pour l'opposition, et Monsieur Pierre Bourriaud pour la majorité.

À noter qu'il n'y a pas de changement concernant la composition de la commission d'attribution des places en crèche.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2511-19 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2143-2 et L.2511-10 ;

Vu le règlement des établissements d'accueil de la petite enfance, approuvé par délibération 2023 DFPE 184 du Conseil de Paris ;

Vu la délibération 172014014 du Conseil du 17^e arrondissement et notamment son article 2 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Sont désignés en tant que représentants du Conseil du 17^e arrondissement au sein de la commission d'attribution des places en crèches :

- M. Pierre BOURRIAUD

- M. Rachel-Flore PARDO (suppléant Karim ZIADY)

Conformément à l'article L.2511-19 du Code général des collectivités territoriales, les votants se sont prononcés à bulletins secrets ou à l'unanimité ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Nombre de votants : 38 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 38

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-078

OBJET : 2026 DFPE 142 Subventions et trois conventions à cinq associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents enfants et à favoriser les échanges entre pairs

Mme DELOBELLE : Cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 100 150 € à cinq acteurs associatifs pour leurs actions visant à renforcer les liens parents - enfants et à favoriser les échanges entre pairs.

Dans le 17^e, cela concerne deux associations : PAPOTO, Parentalité Pour Tous ; Stop VEO, Enfance sans Violences.

PAPOTO, Parentalité Pour Tous, agit dans le domaine du soutien à la parentalité et de la prévention précoce des inégalités chez les jeunes enfants et interviendra à la rentrée 2026 au centre maternel Marie Béquet de Vienne, au 9 bis rue Jean-Baptiste Dumas, sur un cycle de sept ateliers hebdomadaires avec un thème à définir. Il est proposé d'attribuer à cette association une subvention de 4 000 €.

Pour l'association Stop VEO Enfance sans Violences qui agit dans la lutte contre les violences éducatives ordinaires exercées sur les enfants au long de leur éducation, il y aura trois interventions en novembre 2026 :

- au centre Paris Anim' Mado Robin au 84 rue Rostropovitch ;
- à la médiathèque Edmond Rostand au 11 rue Nicolas Chuquet ;
- à l'école élémentaire Berthier au 112 boulevard Berthier, à la demande notamment de l'assistante sociale.

Il est proposé d'attribuer à cette association une subvention de 10 000 €.

Compte tenu de l'intérêt que présentent les actions menées par ces associations autour de la parentalité pour les familles du 17^e, je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

*Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;
Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution de subventions à cinq associations d'un montant total de 100 150 € et la signature de trois conventions annuelles.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DFPE 142.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-079

OBJET : 2026 DFPE 224 Subventions de fonctionnement (16 834 431 euros), avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (plus de 100 places)

Mme DELOBELLE : Cette délibération porte sur l'attribution pour 2026 d'une subvention de fonctionnement de 16 834 431 €, pour huit associations du groupe 1, à savoir des gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant de plus de 100 places.

Trois associations sont concernées pour le 17^e arrondissement :

- ABC Puériculture, avec notamment la structure Manège des Ours au 9 rue Labie qui accueille 45 enfants de 3 mois à 3 ans sur les 1 070 places. Il est proposé une subvention de fonctionnement à cette association, de 9 074 670 € ;
- la Croix-Rouge Française, avec la structure Marie Ernest May au 54 cité des Fleurs, qui accueille 62 enfants sur les 341 places. À noter aussi que 20 % des places de cette structure sont réservées à des enfants en situation de handicap. Il est proposé d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement de 2 240 711 € ;

- L'association GAN MENAHEM, avec la crèche Gan Kitov qui accueille 114 enfants sur les 405 places. Il est proposé d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement de 1 557 266 €.

Compte tenu de l'importance que revêt le soutien au financement de ces structures de la petite enfance, je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

*Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants,
Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 10 décembre 2024 par les associations citées ci-dessous et la Ville de Paris,
Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution de subventions aux 9 associations citées ci-dessous,*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DFPE 224.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-081

OBJET: 2026 DSOL 55 Subventions de fonctionnement (315 620 euros) et subventions d'investissement (301 504 euros) soit 617 124 € pour 14 associations mettant en place des actions d'aide alimentaire et de solidarité. Conv

M. BOULARD : La parole est à Lourdes Fernandes, notre adjointe en charge de la solidarité, de la lutte contre l'exclusion et de l'hébergement d'urgence, pour la présentation de la DSOL55.

Mme FERNANDES : Monsieur le Maire, chers collègues, je vous propose ce soir de voter la délibération 2026 DSOL55 DAE, qui prévoit d'accorder 617 124 € pour 14 associations mettant en place des actions d'aide alimentaire et de solidarité pour les plus démunis dans plusieurs arrondissements de Paris.

Concernant le 17^e, elle prévoit notamment une subvention de fonctionnement de 50 000 € pour la BAPIF, donc la Banque alimentaire de Paris Île-de-France qui réalise de nombreuses collectes dans le 17^e, y distribue de nombreux colis à plusieurs familles dans le besoin dans notre arrondissement.

Je vous demande donc de voter favorablement cette délibération pour attribuer ces subventions dans le cadre de la lutte contre la précarité.

*Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511- 13 ; L 2511- 14 ;
Vu la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;
Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;
Vu le projet de délibération 2026 DSOL55 par lequel Monsieur le Maire de Paris sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2026, 11 subventions de fonctionnement et 3 subventions d'investissement à 14 associations mettant en place des actions d'aide*

*alimentaire et de solidarité auprès de personnes et de familles démunies;
Vu la convention annuelle de fonctionnement du 4 mars 2026 entre « L'Un est L'Autre » et la
Ville de Paris;*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DSOL 55.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-082

OBJET : 2026 DPE 20 Subventions (636 000 euros) et signature de 6 conventions et de 19 avenants avec 25 structures œuvrant pour le réemploi

M. BOULARD : La parole est à Adrien Hall, conseiller d'arrondissement, délégué à l'économie sociale et solidaire pour la présentation de la DPE 20.

M. HALL : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération s'inscrit dans la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ménagers de la Ville de Paris qui vise notamment à développer les filières du réemploi sur l'ensemble du territoire parisien. Elle propose aujourd'hui le soutien à 25 structures sociales et solidaires, dont deux structures de notre arrondissement.

Le premier projet est celui de la Ressourcerie des Batignolles. Il est porté par l'association 1000 Collectes. Cette structure est un acteur désormais bien identifié du réemploi dans notre arrondissement. Elle prépare aujourd'hui une nouvelle phase de développement, avec :

- davantage d'actions de sensibilisation ;
- avant tout, renforcer les collectes hors les murs ;
- un travail étroit avec les acteurs locaux.

La subvention proposée dans cette délibération est de 45 000 €.

Le second projet concerne la Recyclerie Sportive portée par l'association 3S, séjour sportif solidaire, installée boulevard Bessières. Elle est devenue un acteur incontournable du réemploi des équipements sportifs à Paris. L'association porte :

- un projet de développement avec l'extension des ateliers hors les murs ;
- la création de nouveaux points de collecte ;
- le renforcement de son organisation interne.

La subvention proposée dans cette délibération est de 30 000 €.

De manière générale, ces deux structures participent à une économie de proximité créatrice d'emplois non délocalisables de lien social et d'engagement citoyen. Elles participent aussi pleinement à la transition écologique du 17^e, tout en renforçant la cohésion de notre territoire.

Pour toutes ces raisons, j'invite le Conseil à émettre un avis favorable.

M. RODRIGUES : Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons peut-être aussi donner quelques chiffres.

À l'heure où sept limites planétaires sur neuf sont déjà atteintes et le jour du dépassement de la Terre arrive de plus en plus tôt dans l'année, pour rappel, en 2025 il tombait le 24 juillet et correspondait au moment où l'impact de la demande humaine sur la nature a dépassé ce que la Terre peut produire et absorber en une année. Ce sont des données scientifiques, assez alarmantes, qui doivent nous pousser à stopper rapidement notre modèle de surproduction et à repenser un peu notre manière de consommer.

Le réemploi se présente donc comme un modèle alternatif circulaire avec des avantages écologiques, mais aussi économiques. En allongeant la durée de vie des objets, nous réduisons les déchets, limitons l'extraction de ressources et diminuons les émissions de gaz à effet de serre, tout en réduisant la valeur monétaire des objets à la revente.

Nous devons donc continuer à accompagner ces réemplois à Paris et dans le 17^e, où nous avons la chance, comme l'a dit mon collègue, d'avoir deux structures assez essentielles dans notre arrondissement et aussi dans tout Paris puisque le réseau des entreprises de l'ESS est quand même important. On avait, notamment, la Ressourcerie des Batignolles et la Recyclerie Sportive qui proposent des produits et services assez divers que j'encourage toutes et tous à utiliser. Nous devons les accompagner dans leurs actions, visibiliser leurs projets et faciliter la mise en réseau pour que le réemploi prenne toute sa place dans Paris et dans notre arrondissement. Nous voterons ainsi favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Merci pour les interventions et pour les deux associations que nous connaissons bien dans le 17^e. Elles font du bon travail en matière de réemploi, à la pointe à l'échelle parisienne.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 341 1-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Monsieur le Maire de Paris propose d'attribuer 25 subventions pour un montant total de 636 000 euros aux associations : Emmaüs Alternatives (Paris Centre), La Textilerie (10e et 19e), La Ressourcerie du 10e - Le Chamôdix (10e), La Petite Rockette (11e et 12e), Coup de Pousses (12e), Ma Ressourcerie (13e), 13 Avenir (13e), La Ressourcerie Créative (14e), La Table des Matières (14e), La Fondation de l'Armée du Salut (15e), 1000 Collectes (17e), 3 S : Séjour Sportif Solidaire (La Recyclerie Sportive) (17e), La Bricollette (18e), Activ18 (18e), Tendance19 (19e), Emmaüs Défi (19e), Emile et Rosa (19e), La Ressource de Belleville (Du Bleu dans les Yeux) (20e), Extramuros l'association (20e), Emmaüs Coup de Main (20e), la Fédération Envie (20 e), La Compagnie du 20e (20e), United Belleville (20e) Réuniv (tout Paris) et Réjoué (Tout Paris) ; et de l'autoriser à signer des avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations Emmaüs Alternatives (Paris Centre), LaTextilerie (10e et 19e), La Ressourcerie du 10e - Le Chamôdix (10e), La Petite Rockette (11e et 12e), Coup de Pousses (12 e), Ma Ressourcerie (13e), 13 Avenir (13e), La Ressourcerie Créative (14e), La Table des Matières (14e), La Fondation de l'Armée du Salut (15e), 1000 Collectes (17e), 3 S : Séjour Sportif Solidaire (La Recyclerie Sportive) (17e), La Bricollette (18e), Tendance19 (19e), Emmaüs Défi (19 e), La Ressource de Belleville (Du Bleu dans les Yeux) (20e), Extramuros l'association (20e), Emmaüs Coup de Main (20 e), la Fédération Envie (20e) ; une convention pluriannuelle d'objectif avec La Compagnie du 20e (20e) ; ainsi que les conventions annuelles avec les associations Activ18 (18e), Emile et Rosa (19e), United Belleville (20e), Réuniv (tout Paris) et Réjoué (Tout Paris) ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DPE 20.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-082

OBJET : 2026 DAE 95 Attribution des deux contrats de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris

M. BOULARD : La parole est à Paul Hatte, notre adjoint au commerce, à l'artisanat, en charge des professions libérales, de l'innovation, de l'intelligence artificielle et des conseils de quartier des Batignolles et de Martin Luther King pour la

présentation de la DAE95.

M. HATTE : Il s'agit d'une délibération qui concerne l'attribution de deux contrats pour les délégataires de service public pour la gestion des marchés découverts. Nous sommes concernés puisque nous avons des marchés découverts dans le 17^e arrondissement et faisons partie du lot concerné par la société du groupe Dadoun.

Cette attribution vient d'une méthodologie qui date de 2024. Cinq sociétés ont candidaté et cette délibération explique le processus de choix, les éléments ayant mis en valeur Dadoun plutôt que les autres entreprises, parmi lesquels :

- la gestion des déchets ;
- le souci d'avoir une médiation sur la sélection et le tri des biodéchets ;
- l'encouragement des cagettes ;
- l'installation d'un espace de convivialité dans les marchés découverts.

Cela participe évidemment à la possibilité de mettre quelques chaises à cet élément fondamental du choix de Dadoun. Je vous propose de donner avis favorable à cette délibération.

*Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;
Vu la troisième partie du Code de la commande publique consacrée aux contrats de concession ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-1 à L 1411- 19 ;
Vu l'avis du comité social territorial de la direction de l'attractivité et de l'emploi en date du 14 juin 2024 ;
Vu l'avis préalable de la commission consultative des services publics locaux lors de sa séance en date du 10 septembre 2024 ;
Vu la délibération des 19, 20, 21 et 22 novembre 2024 référencée 2024 DAE 312, autorisant la Maire de Paris à procéder à une consultation et aux actes préparatoires en vue de la gestion déléguée des marchés découverts alimentaires et biologiques ;
Vu la sélection des candidatures effectuée le 9 juillet 2025 par la commission prévue à l'article L. 1411- 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis de la commission prévue à l'article L.1411- 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, émis le 20 janvier 2026 ;
Vu le projet de délibération par lequel Monsieur le Maire de Paris propose d'approuver la signature de deux conventions de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques ;*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DAE 95.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-083

OBJET : V172026028 rattaché à la 2026 DAE 95, Vœu relatif au renouvellement de la délégation de service public des marchés découverts parisiens et au renforcement de leur attractivité par la création d'une vitrine digitale des marchés parisiens

M. HATTE : Je présente également le vœu rattaché concerné puisqu'il y a tout un sujet dans cette attribution, qui concerne la numérisation des marchés découverts. Il est expliqué qu'il faut un meilleur impact numérique pour les marchés découverts comme couverts. Nous émettons donc un vœu qui va plus loin et qui est un peu plus spécifique, qui concerne plusieurs choses pour ces marchés.

Ainsi, nous souhaitons :

- que la Ville mette en place une vitrine digitale précise avec l'ensemble des commerçants concernés dans chaque marché, couvert et découvert ;
- la possibilité sur cette vitrine digitale de voir le profil des commerçants, les produits proposés, les spécificités de chaque marché ;
- proposer à ce qu'il y ait le principe très connu depuis quelques années maintenant de « *Click and Collect* » pour pouvoir tout simplement commander et aller directement récupérer ces éléments au marché ;
- qu'il y ait aussi une mise en place numérique d'un système de retraitement des invendus et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Nous pouvons penser à « *Too Good To Go* » et à d'autres, qu'il y ait vraiment une inscription dans ce genre de dynamique.

M. BOULARD : Nous pouvons aussi parler des paniers solidaires, l'outil utilisé et mis en place par les délégataires des marchés, notamment pendant la pandémie, et qui ont été efficaces. Ya-t-il des interventions à la fois sur la délibération et sur le vœu ? Des explications de vote ?

M. RODRIGUES : Monsieur le Maire, chers collègues. Pour revenir plus en détail sur ce que la délibération contient, elle a pour but de valider l'attribution de contrats de délégation des services publics pour la gestion des marchés découverts parisiens.

Bien qu'en tant qu'écologistes, nous préférions un passage en régie, il faut tout de même souligner que ce nouveau marché est assez clair et va dans le bon sens en renforçant notamment l'attractivité des marchés, le traitement des déchets par les délégataires, et en accentuant les actions en faveur de l'ESS et de l'alimentation durable et de qualité.

Plusieurs actions sont faites en ce sens. La création, comme vous l'avez dit, d'espaces de convivialité pour accueillir des associations de quartier, des commerçants de quartier, ou encore des animations pour dynamiser le marché.

Un engagement sur la réduction des déchets a bien lieu, notamment sur l'incitation au tri, avec des collectes de biodéchets sur tous les marchés. Le renforcement du tri et l'incitation à l'utilisation d'emballages réutilisables, ce que vous appelez des cagettes, enjoint également à respecter la suppression des sacs en plastique à usage unique, ce qui est quand même primordial. Un renforcement sur l'inclusivité des marchés en pensant notamment aux restes à vivre des habitantes et des habitants, avec la mise en place de paniers, produits essentiels à prix modéré ou à prix coûtant et grâce à l'institutionnalisation de promotions de fin de marché. Enfin, en accentuant la présence de producteurs et de productrices locaux et/ou bio.

Je souligne qu'il faudra tout de même suivre avec attention les avancées faites sur la gestion des déchets et la sortie du plastique à usage unique. Il faudra aussi soutenir les délégataires dans la gestion des invendus alimentaires, parfois en les mettant en relation avec des associations d'aide alimentaire et enfin, continuer à favoriser la réservation des places pour les producteurs et productrices bio et locaux.

Sur la délibération, nous émettons un avis favorable.

Concernant votre vœu. Si vous voulez favoriser l'attractivité des marchés, ce qui est mis en avant dans cette délibération, nous sommes d'accord et je pense que tous les points que je viens de citer, notamment sur l'inclusivité des marchés, parce que le premier frein qui ressort sur les marchés, c'est que c'est potentiellement un peu trop cher et pas aux bons horaires.

Pour en revenir à votre vitrine, j'é mets un gros doute sur le fait que cela rendra les choses beaucoup plus attractives et beaucoup plus compliquées à la fois pour les producteurs. Cette délibération veut pousser et faire en sorte qu'il y ait plus de producteurs en vente directe qui viennent sur les marchés.

Vous allez leur imposer de référencer leurs produits sur une vitrine digitale. Je rappelle que ce sont des produits de saison et donc qu'il faut revoir constamment leurs gammes affichées sur une plateforme. Par ailleurs, si nous devons mettre en place le système de « *Click and Collect* », cela voudrait dire fournir aux commerçants et aux producteurs des équipements numériques pour gérer en direct le « *Click and Collect* ». Cela serait une charge de travail supplémentaire par rapport à ce qu'elle ne l'est déjà.

Pour revenir sur ce qu'est un marché, c'est un lieu de lien social où nous venons rencontrer, échanger, prendre le temps de discuter avec à la fois nos voisins, nos voisines, mais également nos commerçants. Je ne vois pas en quoi toujours aller plus vite faciliterait le passage des personnes sur le marché.

Nous avons un point d'accord, en tout cas, sur le fait qu'il faut rendre les marchés beaucoup plus visibles.

Dans cette délibération, le point est bien mis en avant puisqu'il est demandé au délégataire d'admettre un budget annuel de plus de 180 000 € sur la communication, que ce soit digitale pour visibiliser le marché et aussi sur les événements. Du coup, nous voterons contre votre vœu.

M. HATTE : Plusieurs choses. Premièrement, ce n'est pas moi qui appelle cela des cagettes, c'est page 5, dernier paragraphe et avant-dernier paragraphe. Donc, il n'y a pas de mépris du tout à appeler cela des cagettes.

Deuxièmement, il s'agit de recommandations que nous faisons aux délégataires, pas aux commerçants du marché. Ce ne serait pas à eux de fabriquer leur site internet et de s'exposer, ce serait aux délégataires payés pour cela, capitalistiquement, et qui pourraient mettre en valeur, avec des portraits, l'humain derrière les stands.

Organiser un « *Click and Collect* », si c'est une charge de travail insurmontable, elle est importante sans doute, mais elle est aussi importante que vendre, et c'est leur métier au quotidien. À part d'avoir une vitrine supplémentaire et de faire que quand nous les cherchons et quand nous nous connectons sur internet et que nous tapons un marché, nous voyons précisément ce que nous pouvons y trouver, je ne vois pas bien l'intérêt.

Il est à mon sens incompréhensible de voter contre, d'autant plus que la Ville de Paris, dont vous faites partie de la majorité, appelle à plus de représentativité sur internet.

M. RODRIGUES : Sur la visibilité, nous sommes assez d'accord. Je remets un point assez important sur le fait que nous voulons faire en sorte que des producteurs en vente directe viennent sur les marchés. Non, leur charge de travail est assez conséquente pour ne pas avoir à ajouter un « *Click and Collect* ». Je pense que pour rendre attractif un marché, un système de « *Click and Collect* » ne fera pas venir beaucoup plus de personnes, actuellement, soyons tout à fait honnêtes. Les personnes qui se déplacent sur les marchés, ce sont des personnes majoritairement disponibles aux heures des marchés, et ce n'est pas totalement toute la population.

J'avais un autre point que j'ai oublié, mais ce sera une autre remarque que nous pourrons régler plus tard.

Sur les cagettes, oui, nous pouvons revenir, mais ce serait du réemploi. Ce n'est pas une simple cagette, mais c'est une différence.

M. BOULARD : Ce vœu s'inscrit aussi dans les propositions qu'avait formulées la Chambre de commerce et d'industrie de Paris dans son livre blanc présenté à l'occasion des élections municipales, avec des propositions pour rendre plus attractifs nos marchés. Notre proposition s'inscrit dans ce cadre.

Le délégataire, vous l'avez entendu et vous l'avez redit, aura 180 000 € de budget pour la communication. Nous pouvons consacrer quelques dizaines de milliers pour donner de la visibilité digitale, ce qui n'empêchera absolument pas le lien humain auquel nous sommes très attachés sur nos marchés, et pour des producteurs qui n'ont pas forcément la possibilité d'avoir une visibilité digitale, de l'avoir grâce au délégataire. Ce sont des choses que nous pouvons demander à un délégataire.

Je vous rappelle que lors des derniers renouvellements des délégations de service public, nous avons demandé notamment sur les marchés couverts à ce que le délégataire s'implique davantage sur la visibilité des marchés couverts, avec des travaux à sa charge d'embellissement, surtout des entrées. C'est ce que nous avons obtenu et qui est maintenant dans les cahiers des charges des délégataires et en place, par exemple, aux Batignolles, puisque vous avez pu voir apparaître des travaux d'embellissement et d'amélioration de l'entrée de ce marché sous la maison de retraite. Ce sera la même chose sur le marché couvert des Ternes, une fois que les travaux de réhabilitation et de restructuration lourde de l'immeuble au-dessus seront achevés. Tout cela pour dire que les propositions que nous pouvons formuler sont tout à fait possibles, faisables et financées par le délégataire. Je tenais aussi à le préciser.

*Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;
Considérant le renouvellement de la délégation de service public relative à l'exploitation des marchés découverts parisiens ;*

Considérant que les marchés parisiens, qu'ils soient découverts ou couverts, constituent un élément essentiel de la vitalité commerciale, de l'animation de quartier et du lien social dans la capitale;

Considérant que ces marchés participent pleinement au soutien des circuits courts, de l'alimentation de proximité et durable, de l'activité des producteurs et commerçants indépendants ainsi qu'au maintien d'une diversité commerciale accessible aux habitants;

Considérant que les habitudes de consommation évoluent rapidement et que les attentes des consommateurs portent désormais également sur une meilleure visibilité numérique de l'offre commerciale de proximité;

Considérant que les marchés parisiens demeurent encore insuffisamment digitalisés, alors même qu'ils disposent d'atouts considérables en matière de qualité, de diversité des produits et d'ancrage local;

Considérant l'intérêt de développer des outils numériques permettant de mieux valoriser l'offre existante, de renforcer l'attractivité des marchés et d'attirer de nouveaux publics, notamment les actifs et les jeunes générations;

Considérant les propositions formulées par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris dans son livre blanc consacré au commerce parisien, appelant notamment à accélérer la transition numérique du commerce de proximité et à renforcer les outils de visibilité digitale des commerçants;

Considérant qu'une vitrine digitale commune aux marchés parisiens pourrait permettre de présenter les commerçants présents, les catégories de produits disponibles, les spécialités proposées ainsi que les informations pratiques relatives à chaque marché;

Considérant qu'un tel outil pourrait également favoriser la mise en place de dispositifs de réservation ou de commande en retrait sur place de type «click and collect», sans développement de vente à distance, afin de préserver le modèle économique et la vocation de commerce physique des marchés;

Considérant enfin qu'une telle plateforme pourrait contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire en facilitant la valorisation des invendus en fin de marché;

Geoffroy Boulard, Paul Hatte, Agnès Toury, Jean-Philippe Luce et les élus de la majorité d'arrondissements émettent le vœu :

- *Que le renouvellement de la délégation de service public des marchés découverts parisiens intègre pleinement l'objectif de modernisation et de digitalisation des marchés parisiens;*
- *Que la Ville de Paris étudie la création d'une vitrine digitale commune aux marchés découverts et couverts parisiens permettant de valoriser les commerçants, les produits proposés et les spécificités de chaque marché;*
- *Que cette plateforme puisse inclure des fonctionnalités de réservation et de retrait sur place de type «click and collect», dans le respect du modèle de commerce physique de proximité;*
- *Que des outils spécifiques de valorisation des invendus et de lutte contre le gaspillage alimentaire puissent être intégrés à cette démarche.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À la majorité, le vœu V172026028 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 5

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-084

OBJET : 2026 DPMP 9 Fixation de la tarification d'un service de sécurisation assuré par la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP)

M. BOULARD : La parole est à Sonia Hazarabedian, notre adjointe en charge de la sécurité et de la

prévention de la médiation, pour la présentation de la DPMP 9.

Mme HAZARABEDIAN : Merci Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Depuis sa création en 2021, la DPMP assure une présence continue et régulièrement mobilisée, en coordination avec la Préfecture de police, afin de participer à la sécurisation d'événements sportifs, culturels et autres festivités dans la Ville de Paris. Ces interventions, dès lors qu'elles concernent des événements organisés par des tiers, et bien qu'elles constituent un prolongement des missions de la police municipale, impliquent la mobilisation de ressources supplémentaires.

Il nous est ici proposé d'instaurer une tarification spécifique, qui sera préalablement soumise à des conventions conclues entre la Ville et chaque organisateur, sur la base d'une estimation financière. Nous serons particulièrement vigilants quant au cadre d'application de ces missions, qui ne doivent sous aucun prétexte dégrader la mobilisation des agents dans leurs missions habituelles et nous nous assurons que les dispositifs mis en place n'empêchent pas la bonne continuité du service de la police municipale, autant en termes d'effectifs qu'en termes de matériels.

Néanmoins, je vous demande d'émettre un avis favorable.

*Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2512- 1 et suivants ;
Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment le livre V relatif aux polices municipales ;
Vu le projet de délibération par lequel la Ville de Paris représentée par le Maire de Paris propose la fixation de la tarification d'un service de sécurisation assuré par la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) ;*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DPMP 9.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 37

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 2

DÉLIBÉRATION N° 17-26-085

OBJET : 2026 DJS 185 Gratuité des 7 sites de baignades estivales 2026

M. BOULARD : Nous passons la parole à Julie Piton Saint-Martin pour la présentation de la DJS185, conseillère d'arrondissement déléguée à l'animation locale et aux événements – je la félicite pour l'organisation de sa soirée de vendredi soir – à l'attractivité et le tourisme. Elle supplée notre adjointe en charge des sports, Athénaïs de la Morandière, excusée.

Mme PITON SAINT-MARTIN : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération porte sur l'ouverture des sept sites de baignade estivale à Paris pour l'été 2026. Elle prévoit plus précisément de confirmer la gratuité de leur accès, ainsi que celle des animations qui y seront organisées. L'objectif est de proposer aux Parisiens, pendant la période estivale, des espaces de fraîcheur, de sport, de convivialité, accessibles à tous et sécurisés évidemment dans le 17^e.

Cette délibération se traduira par la reconduction, pour une deuxième édition, du dispositif de baignade estivale au stade Just Fontaine, dans le quartier de la porte d'Asnières, du samedi 4 juillet au dimanche 16 août. L'offre proposée au stade associera baignade et activités sportives terrestres, en libre accès avec prêt de matériel ou encadrées. En semaine, les matinées et les débuts d'après-midi seront réservés aux centres de loisirs, avant une ouverture au grand public. Ce fonctionnement permettra de donner toute leur place aux enfants accueillis pendant l'été, tout en assurant un accès large aux familles, aux jeunes, aux

habitants du quartier et du 17^e en général. Ce site viendra aussi compléter le site des festivités au parc Martin Luther-King, temps fort de l'animation estivale dans le 17^e.

Je souhaite finalement rappeler que le Maire du 17^e, Geoffroy Boulard, a soutenu avec détermination la création d'un site de baignade estivale dans le 17^e et que cette délibération vient conforter une demande portée avec constance parce qu'elle répond à un besoin concret, renforce l'offre estivale du 17^e arrondissement et traduit l'ambition de proximité à laquelle nous sommes attachés. Je vous demande donc d'émettre un avis favorable.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du demandant l'autorisation d'ouvrir à titre gratuit au grand public les équipements aquatiques du centre sportif Léo Lagrange (12^e), du centre sportif Georges Carpentier (13^e), du centre sportif Jules Noël (14^e), du centre sportif Just Fontaine (17^e), du centre sportif Louis Lumière (20^e), dans le canal Saint-Martin (10^e), dans l'espace aménagé du bassin de La Villette (19^e), durant la période retenue lors de cet été 2026 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DJS 185.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-086

OBJET : 2026 DASCO 26 Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), subventions d'équipement (222 650 euros) et subventions pour travaux (557 020 euros).

M. BOULARD : Nous poursuivons avec Jamila Serfati, notre adjointe en charge des affaires scolaires et des relations avec les collèges et les lycées pour la présentation de la DASCO 26.

Mme SERFATI : Il s'agit ici de voter l'attribution de subventions en faveur de collèges publics parisiens à trois titres : des dotations complémentaires de fonctionnement, des subventions d'équipement et des subventions pour travaux. C'est un peu technique et il y a des volets, des sous-volets un peu dans tous les sens et beaucoup de montants.

Conformément au Code de l'éducation, la collectivité prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les collèges publics parisiens. À ce titre, les établissements publics locaux d'enseignement peuvent recevoir tout au long de l'année des dotations complémentaires de fonctionnement destinées à assurer le financement de charges nouvelles ou exceptionnelles qui n'avaient pas été prises en compte dans les dotations initiales votées en octobre 2025.

Les dotations complémentaires de fonctionnement proposées ici représentent un montant total de 85 771 € répartis en deux volets : un premier volet de 36 971 € pour permettre à neuf collèges de financer différents frais de maintenance des équipements et un deuxième volet de 48 800 € pour permettre l'entretien de cours oasis. Le 17^e n'est pas concerné par ces dotations complémentaires.

Ensuite, il nous est proposé de voter des subventions d'équipement pour un total de 222 650 €, répartis sur un premier volet de 68 650 € pour financer du matériel pour neuf collèges, dont trois dans le 17^e et un deuxième volet de 154 000 € pour du matériel informatique pour 11 collèges. Nous ne sommes pas concernés sur ce deuxième volet.

Je reviens sur les 68 650 €. 15 200 € profiteront aux collèges du 17^e :

- le collège Pierre de Ronsard recevra 8 900 € essentiellement pour de l'équipement dans le réfectoire ;
- le collège Boris Vian recevra 6 300 € pour des rideaux pour l'administration ;
- le collège André Malraux recevra 3 000 € pour de l'équipement à destination des agents de service.

Ensuite, si les principaux travaux dans les collèges sont conduits par la direction des constructions publiques et de l'architecture et la direction des affaires scolaires, la collectivité a aussi mis en place un dispositif d'attribution de subventions à ces établissements qui leur permettent de faire face à des travaux urgents qui ne représentent pas de technicité particulière. Les marchés publics correspondants sont passés directement par les collèges.

Le montant total des subventions proposées ici est de 457 145 €, répartis entre 50 collèges parisiens et 42 226 € pour le 17^e, répartis sur 4 collèges :

- 2 445 € pour le collège Boris Vian, je vous épargne la technique, c'est pour le remplacement de deux servomoteurs, ce sont des équipements pour le chauffage ;
- 14 268 € pour La Rose blanche, pour le remplacement de pièces en chaufferie ;
- 1 585 € pour Pierre de Ronsard ;
- 23 928 € pour le collège Stéphane Mallarmé, pour divers travaux sur la chaufferie et le désenfumage.

Enfin, depuis plusieurs années, il a été décidé d'allouer aux collèges une dotation de fonctionnement pour leur permettre de financer directement des dépenses de fourniture pour des travaux réalisés directement par les agents d'établissement. Il s'agit de travaux de faible importance comme des rénovations de murs ou de sols qui peuvent améliorer sensiblement le cadre de vie. À ce titre, il est proposé d'attribuer une somme forfaitaire de 1 175 € pour les 90 collèges autonomes publics parisiens et cela fait 8 225 € pour les sept collèges du 17^e.

Je récapitule. Je vous demande de voter favorablement l'attribution pour les collèges du 17^e d'une subvention d'un montant de 15 200 € pour de l'équipement, 42 226 € pour des travaux et 8 225 € pour la dotation de fonctionnement.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2025 DASCO 68, du Conseil de Paris des 7, 8, 9 et 10 octobre 2025, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2026 des collèges autonomes (7 279 809 euros) ;

Vu la délibération 2025 DASCO 69, du Conseil de Paris des 7, 8, 9 et 10 octobre 2025, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2026 des collèges imbriqués avec un lycée (2 588 782 euros) ;

Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris, soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (85 771 euros), de subventions d'équipement (222 650 euros), et de subventions pour travaux (557 020 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DASCO 26.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-087

OBJET : 2026 DASCO 30 Subvention d'investissement (219 941 euros) à treize collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Edition 2025-2026

Mme SERFATI : Il s'agit d'une subvention encore au titre du budget participatif, 219 941 € à l'échelle parisienne pour 13 collèges.

Dans le cadre du budget participatif qui n'est plus à présenter ici, un catalogue de propositions de cinq projets répartis sur deux thématiques, vivre ensemble et jeux sportifs, héritage des JOP, a été adressé à l'ensemble des collèges parisiens au mois de septembre 2025. Sur la base de ce catalogue, les élèves ont choisi collectivement un projet pour leur établissement. La présente délibération est destinée à mettre en œuvre les conditions de réalisation de ces projets en accordant une subvention d'un montant total de 219 941 € à 13 collèges.

Pour le 17^e, il s'agit du collège Pierre de Ronsard, que je félicite, avec le projet « Équiper la cour pour lire et jouer en société » dans la thématique vivre ensemble pour un montant de 15 000 €.

Merci de donner un avis favorable.

*Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi d'une subvention d'investissement à 13 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2025/2026 ;*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DASCO 30.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-088

OBJET : 2026 DASCO 35 Caisses des écoles – Modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville

M. BOULARD : Nous continuons puisque Agnès Toury est excusée ce soir et Jamila Serfati, notre adjointe, va rapporter plusieurs délibérations liées à la restauration scolaire.

Mme SERFATI : Ici, il s'agit de voter des modifications à la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville.

La délibération 2024 DASCO 103 organise pour la période 2025-2027 les modalités de gestion du service public de la restauration scolaire, du périscolaire et de l'extrascolaire assuré par les Caisses des écoles. Certains ajustements sont nécessaires pour adapter le cadre juridique et accompagner les évolutions organisationnelles et techniques engagées par la Ville de Paris et les Caisses des écoles à deux niveaux.

Tout d'abord, il s'agit de compléter le texte des conventions d'objectifs et de financement conclues avec les Caisses des écoles pour tenir compte de l'intégration de certaines d'entre elles au dispositif Paris familles et de le faire évoluer afin de se référer juridiquement aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et non plus à celles relatives à une délégation de services publics. Cet ajustement rédactionnel vise à clarifier et à consolider le cadre d'intervention des Caisses des écoles dans la mise en œuvre du service public de la restauration scolaire.

Ensuite, ces évolutions s'accompagnent de la mise en place d'un partenariat renforcé entre la Ville et les Caisses des écoles en matière informatique afin de sécuriser les systèmes d'information et de faciliter l'intégration des Caisses des écoles dans les outils numériques et les environnements de partage de la Ville.

À cet effet, une délibération a été adoptée en février 2025 entre la Ville et les Caisses des écoles volontaires afin de formaliser cette offre de services. Les modifications proposées par la présente délibération permettent ainsi d'intégrer ce dispositif porté par la DSIN dans le cadre global organisant les relations entre la Ville et les Caisses des écoles.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121- 29, L.2511- 2, L.2511- 13, L.2511- 29, L.2512- 1 et L.2512- 9 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.212- 10 et suivants, L.213- 2 et suivants, L.521- 1, L.533- 1, R.531- 52 et R.531- 53 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.541- 15- 3 et suivants, L.541- 21 et suivants, et R.543- 225 à D.543- 227- 1 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.230- 5 à L.230- 5-4 ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article L.1100- 1 ;

Vu la loi n°2017- 257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 16 ;

Vu la loi n°2018- 938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2011 fixant les seuils définis à l'article R.543- 225 du code de l'environnement ;

Vu la délibération 1961586 des 26 et 27 décembre 1961 relative à l'adoption d'un statut type des Caisses des écoles et à la résolution tendant à proposer à ces Caisses un mode de calcul unique du quotient familial et du taux des repas ;

Vu la délibération 2005 DASCO 111 des 20 et 21 juin 2005 relative à la réforme de la garderie du soir en maternelle : le goûter récréatif ;

Vu la délibération 2014 DASCO 1153 des 15, 16 et 17 décembre 2014 relative aux activités extrascolaires et périscolaires : fixation des tarifs à compter de la rentrée 2015 ;

Vu la délibération 2014 DASCO 1154 des 15, 16 et 17 décembre 2014 relative aux écoles maternelles, élémentaires et lycées municipaux fixation des tarifs de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2015 ;

Vu la délibération 2014 DASCO 1066G des 15, 16 et 17 décembre 2014 relative à la fixation des tarifs de la restauration scolaire et d'internat dans divers collèges publics à compter de la rentrée 2015 ;

Vu la délibération 2018 DASCO 147 des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 portant modification du périmètre de financement du service de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Vu la délibération 2021 DASCO 51 des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 portant organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens ;

Vu la délibération 2021 DEVE 62 des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021 relative à l'approbation du Plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne pour la période 2021- 2026 ;

Vu la délibération 2022 DEVE 21 des 31 mai, 1er et 2 juin 2022 relative à l'approbation du Plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022- 2027 ;

Vu la délibération 2023 SG 13 des 5, 6, 7, 8 juin 2023 fixant les règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire et, mise en place d'un tarif de précarité sociale sur le parc municipal d'accueil de la petite enfance ;

Vu la délibération 2024 DASCO 103 des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 fixant les modalités de

conventionnement et de financement par la Ville de Paris avec les Caisses des écoles pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025- 2027 ;

Vu le projet de délibération 2026 DASCO 36 des 16, 17, 18 et 19 juin 2026 approuvant le règlement intérieur de la restauration scolaire pour les Caisses des écoles intégrées à Paris Familles ainsi que le projet harmonisé de règlement intérieur pour les Caisses des écoles non intégrées à Paris Familles ;

Vu le projet de délibération par lequel Monsieur le Maire de Paris propose des modifications aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire assuré par les Caisses des écoles pour la période 2025- 2027 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DASCO 35.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-089

OBJET : 2026 DASCO 36 Caisses des écoles - Règlement intérieur de la restauration scolaire pour les CDE intégrées à Paris Familles et projet harmonisé de règlement intérieur pour les CDE non intégrées à Paris Familles

Mme SERFATI : La mise en place du dispositif Paris familles restauration scolaire a mis en évidence la nécessité de faire évoluer le règlement intérieur de la restauration scolaire voté en Conseil de Paris en 2019. Dans ce contexte, la Direction des affaires scolaires a conduit en lien avec les Caisses des écoles un groupe de travail chargé d'élaborer un règlement intérieur permettant d'intégrer les spécificités des Caisses des écoles qui ont intégré le dispositif Paris familles et un projet de règlement intérieur harmonisé destiné aux Caisses des écoles qui n'ont pas intégré ce dispositif. Ces travaux ont été menés entre avril et septembre 2025 avec l'ensemble des Caisses des écoles ayant souhaité y participer, qu'elles soient intégrées ou non au dispositif Paris familles.

L'objet de cette délibération est d'approuver le règlement intérieur pour les Caisses des écoles intégrées et le règlement intérieur pour les Caisses des écoles non intégrées. Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121- 29, L.2511- 2, L.2511- 13, L.2511- 29, L.2512- 1 et L.2512- 9 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.212- 10 et suivants, L.213- 2 et suivants, L.521- 1, L.533- 1, R.531- 52 et R.531- 53 ;

Vu la loi n° 2017- 257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 16 ;

Vu la délibération 2018 DASCO 147 des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 portant modification du périmètre de financement du service de la restauration scolaire, périscolaire et extra scolaire ;

Vu la délibération 2019 DASCO 114 des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019 portant projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire ;

Vu la délibération 2021 DASCO 51 des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 portant organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens ;

*Vu la délibération 2023 SG 13 des 5, 6, 7, 8 juin 2023 fixant les règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire et, mise en place d'un tarif de précarité sociale sur le parc municipal d'accueil de la petite enfance ;
Vu la délibération 2024 DASCO 103 des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 – portant modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025- 2027 ;*

Vu la délibération 2026 DASCO 35 des 16, 17, 18 et 19 juin 2026 portant modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025- 2027 ;

Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver le règlement intérieur de la restauration scolaire pour les Caisses des écoles intégrées à Paris Familles et le projet harmonisé de règlement intérieur pour les Caisses des écoles non intégrées à Paris Familles ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DASCO 36.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-090

OBJET : 2026 DASCO 52 Avenant à la Convention 2025-2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 17e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Mme SERFATI : La 52 est la suite de la 35. Il s'agit ici de signer un avenant à la convention 2025-2027, la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse des écoles du 17^e.

La délibération 2026 DASCO 35, que j'ai présentée juste avant, a fait évoluer le cadre général défini par la délibération 2024 DASCO 103, qui confie aux Caisses des écoles la gestion du service public, de la restauration scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire pour la période 2025-2027. La présente délibération a ainsi pour objet de décliner ces évolutions dans la convention conclue avec la Caisse des écoles du 17^e.

Tout d'abord, l'avenant met en conformité la convention avec les évolutions juridiques introduites par la délibération-cadre, en substituant au fondement antérieur la délégation de services publics aux codes des collectivités territoriales. Cette évolution vise à sécuriser et à clarifier le cadre juridique d'intervention de la Caisse des écoles dans l'exercice de ce service public. Ensuite, l'avenant intègre le renforcement du partenariat entre la Ville et la Caisse des écoles en matière informatique.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération qui est un avenant.

Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121- 29, L.2511- 2, L.2511- 13, L.2511- 29, L.2512- 1 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.212- 10 et suivants, L.213- 2 et suivants, L.521- 1, L.533- 1, R.531- 52 et R.532- 53 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.541- 15- 3 et suivants, L.541- 21 et suivants, et R.543- 225 à R.543- 227- 1 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.230- 5, L.230- 5-1 à L.230- 5-4 ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article L.1100- 1 ;

Vu la loi n° 2017- 257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 16 ;

Vu la loi n° 2018- 938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2011 fixant les seuils définis à l'article R.543- 225 du code de l'environnement ;

Vu la délibération 1961586 des 26 et 27 décembre 1961 relative à l'adoption d'un statut type des Caisses des écoles et à la résolution tendant à proposer à ces Caisses un mode de calcul unique du quotient familial et du taux des repas ;

Vu la délibération 2005 DASCO 111 des 20 et 21 juin 2005 relative à la réforme de la garderie du soir en maternelle : le goûter récréatif ;

Vu la délibération 2014 DASCO 1153 des 15, 16 et 17 décembre 2014 relative aux activités extrascolaires et périscolaires : fixation des tarifs à compter de la rentrée 2015 ;

Vu la délibération 2014 DASCO 1154 des 15, 16 et 17 décembre 2014 relative aux écoles maternelles, élémentaires et lycées municipaux- fixation des tarifs de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2015 ;

Vu la délibération 2014 DASCO 1066G des 15, 16 et 17 décembre 2014 relative à la fixation des tarifs de la restauration scolaire et d'internat dans divers collèges publics à compter de la rentrée 2015 ;

Vu la délibération 2018 DASCO 147 portant modification du périmètre de financement du service de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Vu la délibération 2019 DASCO 114 portant règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire ;

Vu la délibération 2021 DASCO 51 des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 portant organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens ;

Vu la délibération 2021 DEVE 62 des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021 relative à l'approbation du Plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne pour la période 2021- 2026 ;

Vu la délibération 2022 DEVE 21 des 31 mai, 1er et 2 juin 2022 relative à l'approbation du Plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022- 2027 ;

Vu la délibération 2023 SG 13 des 5, 6, 7, 8 juin 2023 fixant les règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire et, mise en place d'un tarif de précarité sociale sur le parc municipal d'accueil de la petite enfance.

Vu la délibération 2024 DASCO 103 des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 portant modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025- 2027 ;

Vu la délibération 2024 DASCO 117 des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 portant la convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025- 2027 avec la Caisse des écoles du 17e arrondissement ;

Vu la délibération 2026 DASCO 35 des 16, 17, 18 et 19 juin 2026 portant modification de la délibération 2024 DASCO 103 relative aux modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025- 2027 ;

Vu la délibération 2026 DASCO 36 des 16, 17, 18 et 19 juin 2026 approuvant le règlement intérieur de la restauration scolaire pour les Caisses des écoles intégrées à Paris Familles ainsi que le projet harmonisé de règlement intérieur pour les Caisses des écoles non intégrées à Paris Familles ;

Vu le projet de délibération par lequel Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer, avec la Caisse des écoles du 17e arrondissement, l'avenant à la convention 2025- 2027 d'objectifs et de financement entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 17e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DASCO 52.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-091

OBJET : 2026 DAC 257 Subventions (42 400 euros) à treize comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie F.N.A.C.A.

M. BOULARD : Nous poursuivons par la DAC 257 qui nous est présentée par Michel Terrioux, conseiller d'arrondissement délégué à la politique mémorielle à la citoyenneté au monde combattant, aux affaires funéraires et au patrimoine.

M. TERRIOUX : Chers collègues, comme l'an dernier, vous allez vous prononcer sur la demande de subvention de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc, Tunisie pour un montant de 1500 € dans le 17^e arrondissement.

Comme l'an dernier, je reste étonné de cette demande. Comme l'an dernier, les constats sont les mêmes. Le président de la FNACA de Paris et du 17^e arrondissement ne participe à aucune commémoration de la Mairie du 17^e arrondissement. Comme l'an dernier, les comptes financiers ne permettent pas d'identifier les actions menées par cette fédération dans notre arrondissement, alors que celles-ci devraient disparaître faute d'adhérents.

Cette année, les relations que nous avons eues avec cette fédération sont les suivantes. Geoffroy Boulard, Maire du 17^e arrondissement, a mis à disposition le bureau Guy Môquet à titre gracieux dans les locaux de la mairie pour leur permettre de travailler et de recevoir de potentiels adhérents. Leurs archives y sont d'ailleurs entreposées dans les armoires.

Le 19 mars dernier, à 11h30, je les ai accueillis au nom de Monsieur le Maire pour la commémoration de la Guerre d'Algérie au Monument aux morts du 17^e arrondissement pour leur cérémonie. J'ai salué à cette occasion neuf participants, dont un ancien combattant et sept adhérents. Mais au-delà de ces constats dans le 17^e arrondissement, la presse régionale se fait l'écho de la disparition des comités de la FNACA dans diverses régions en France.

La subvention demandée peut paraître faible pour certains lorsque nous parlons au nom des morts pour la France. Il s'agit néanmoins d'argent public qu'il faut justifier dans l'intérêt général de notre pays. Le montant total pour la Ville de Paris est de 42 400 €.

Geoffroy Boulard et l'équipe municipale ont plusieurs fois alerté la municipalité précédente sur cette situation qui ne devrait pas perdurer vu la situation financière de la Ville de Paris. La politique mémorielle mise en œuvre depuis plus de cinq ans par Geoffroy Boulard est celle du rassemblement des mémoires, tâche ô combien difficile dans la situation actuelle et à venir.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons néanmoins de voter favorablement cette subvention malgré toutes les réserves précédentes en attendant une reconstitution des acteurs du monde des anciens combattants que nous avons déjà entrepris dans le 17^e arrondissement par la création de protocoles d'accords qui regroupent 16 associations patriotiques.

Cette réorganisation, comme dans d'autres arrondissements de Paris, devrait s'accélérer dans les mois à venir. Quant au niveau national, nous attendons avec beaucoup d'impatience les résultats de la vaste consultation organisée sur l'avenir du monde des anciens combattants depuis quelques semaines par Alice

Rufo, ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées.

*Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2517-1 et suivants ;
Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 15 juillet 2025 avec le Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie F.N.A.C.A. ;
Vu le projet de délibération par lequel monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à treize comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie F.N.A.C.A. ;*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DAC 257.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-092

OBJET : V172026027 Vœu relatif à la situation de la résidence Beloeil-Miller et à la mise en œuvre de mesures d'urgence pour protéger les résidents

M. BOULARD : Nous passons aux vœux non rattachés dont le premier est présenté par la majorité d'arrondissement, par Hélène Jacquemont, conseillère d'arrondissement déléguée au grand âge et à la protection de l'enfance.

Mme JACQUEMONT : Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu fait suite à une émission d'Envoyé spécial diffusée le 21 mai dernier et à l'émission « Les pieds sur terre » diffusée sur France Culture le 19 novembre dernier. Toutes deux ont déclenché une vague d'émotions sans précédent concernant l'état sanitaire et médico-social de la résidence Beloeil située à Neuilly-sur-Seine, qui comprend une centaine d'appartements.

Il se trouve que cette résidence est gérée par la Maison des solidarités du 17^e, précisément le CASVP, et cela fait de très nombreuses années que nous, avec le Maire, aux côtés de la Mairie de Neuilly, nous y rendons lors d'événements importants, comme les vœux en début d'année, par exemple. Nous connaissons les résidents et ils nous connaissent.

Ils nous ont interpellés depuis de longs mois au sujet de la présence des cafards. Les actions de désinsectisation de la Ville ont commencé les 5 et 19 février 2025. 15 mois plus tard, après avoir dépensé 250 000 € d'argent public de nos impôts, force est de constater que la situation est catastrophique. Nous nous y sommes rendus avec Pierre Bourriaud la semaine dernière, et avons constaté des cafards par dizaines dans les pièges posés dans des zones déjà traitées.

Concernant les résidents, les verbatim que je vais vous donner face caméra témoignent de leur vulnérabilité extrême et de leur détresse : « Il faut tout brûler. » « Je suis à bout. » « Je ne sais pas ce que je vais faire, mais une connerie énorme. » Des annonces explicites et publiques de risques de passage à l'acte. Il s'agit de personnes et de vies humaines.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Par défaillance du suivi médico-social, défaillance de la démarche d'aller vers. Cette résidence, autrefois une résidence autonomie avec des droits et obligations, un cadre médico-social, est aujourd'hui gérée comme une résidence appartement, simple logement social. Les

résidents sont complètement perdus et se sentent abandonnés.

Le règlement de fonctionnement n'est pas appliqué puisqu'il n'y a pas de directeur et que ce n'est pas le rôle du gardien. Il y a une dizaine de résidents qui ont besoin de soins et d'accompagnement urgents. Les propositions de rabais de loyers à hauteur de 30 % rétroactifs en septembre 2025 de la Ville ont été diversement accueillies. « On ne nous achète pas comme cela », clament certains résidents. Ils aspirent juste à ce que le service rendu soit la juste contrepartie du loyer qu'ils payent.

Nous, les élus du 17^e, le disons publiquement ce soir, comme nous l'avons déjà exprimé au Conseil de Paris en décembre dernier, prenons nos responsabilités et ne les abandonnerons pas, même si la Ville de Paris a donné instruction que les informations de la Maison des solidarités 17 ne nous soient plus transmises.

Nous émettons le vœu :

- qu'une procédure d'urgence soit immédiatement engagée pour un assainissement complet et simultané de l'ensemble de l'immeuble ;
- que toute la transparence soit faite sur le statut de la résidence, ses droits et les devoirs, les conditions d'accompagnement ;
- que la Mairie du 17^e soit tenue informée des mesures engagées du calendrier de mise en conformité du site ;
- surtout qu'un organe de dialogue avec la Ville soit monté au sein de cet établissement avec une représentation structurée des résidents.

Je vous remercie.

Mme PARDO : Monsieur le Maire, chers collègues, je tenais à prendre la parole, car nous avons aussi été très choqués par les images diffusées dans cette émission Envoyé spécial du jeudi 22 mai 2026 concernant les conditions de vie au sein des résidences appartements pour seniors gérées par la Ville de Paris. Ces images montrent en effet des personnes âgées vivant dans des conditions insalubres, indignes, envahies par les déchets et les nuisibles, témoignant d'une situation d'abandon préoccupante et inacceptable.

Plusieurs alertes ont déjà été adressées à la Ville de Paris. Je vous suis reconnaissante, Monsieur le Maire et les élus du 17^e, d'avoir déjà alerté la Ville de Paris. Malgré tout, ces signalements n'ont manifestement pas à ce jour permis d'empêcher la dégradation des conditions de vie, notamment en raison du non-respect des protocoles sanitaires et de désinfection.

Nous souhaitons que toute la lumière soit faite sur ce qui est un scandale et que des mesures d'urgence soient prises dans toutes les résidences appartements gérées par la Ville de Paris où de telles situations pourraient exister. Nous avons d'ailleurs saisi le Maire de Paris d'un courrier en ce sens et voterons donc favorablement ce vœu.

M. ZIADY : Cela a été dit, un reportage consacré à cette résidence montre une situation scandaleuse et inacceptable, mais dans ce reportage, nous entendons aussi mon collègue Maxime Crosnier, le nouvel adjoint chargé des seniors et des enjeux démographiques.

Suite à ce reportage qui a choqué tout le monde, pour ceux qui l'ont vu ou ceux qui vont le voir en « replay », beaucoup d'actions ont été mises en place. Je rappelle aussi ce qu'a dit Madame Jacquemont, mais les 250 000 € sont en cours de déploiement, il reste 15 appartements en cours de traitement, il y a un protocole d'accompagnement, il y a des permanences maintenant pour répondre aux résidents. Ce n'est pas trop tôt, mais c'est toujours mieux maintenant que ce soit fait, la prise en charge et le relogement temporaire de certaines personnes. Certains résidents souhaitent aller en EHPAD et ont besoin aussi d'une offre de soins complémentaire.

J'aurais pu comprendre le vœu si, là, récemment, au niveau de l'exécutif, il n'y avait pas eu de réaction politique immédiate ou s'il y avait un vrai désaccord de fond sur le sujet. Je vous avoue, Monsieur le Maire, que je ne comprends pas non plus l'article 40 parce que, certes, il y a un statut des résidences appartements qui reste flou. Je pense qu'il faudra des évolutions législatives sur ce sujet, mais sincèrement, la Procureure de la République a d'autres sujets en ce moment.

Je pense que si la Ville doit corriger le tir, elle doit le faire et peut-être qu'elle doit aussi mettre des moyens supplémentaires pour rénover rapidement. Il faut qu'elle associe la Mairie du 17^e à tout ce qui va se passer par la suite, mais c'est la volonté de Maxime Crosnier et de ses équipes. En tout cas, c'est le message qu'il m'a fait passer avant ce Conseil d'arrondissement.

Nous voterons contre ce vœu.

M. BOULARD : Nous regrettons cette position. Je crois que c'est un vœu qui demande des choses assez simples. Encore, nous nous sommes modérés sur les demandes, vu la situation dramatique et inacceptable de mise en danger d'une partie des résidents. Les images sont catastrophiques, inacceptables, inhumaines.

L'article 40, oui, parce que nous n'avons jamais pu pénétrer dans les résidences appartements. J'ai été particulièrement choqué par ce que j'ai vu. Ce n'est pas faute d'avoir – vous l'avez rappelé, Rachel-Flore Pardo – dénoncé avec Hélène Jacquemont depuis plusieurs années. Je rappelle que nous sommes interdits de séjour à la résidence. La Ville de Paris, votre adjoint et votre collègue adjoint, peut-être qu'il n'est pas au courant, ce serait grave, son administration a donné ordre que la Mairie du 17^e ne soit plus associée. Cela fait plus d'un an et demi que cela dure. Depuis les vœux de janvier 2025, il y a des ordres internes, nous en avons quelques preuves, d'écarter la Mairie du 17^e. C'est pour cela que j'ai demandé à mes adjoints, Pierre Bourriaud et Hélène Jacquemont, de venir assister à la réunion cette semaine sur le sujet. Nous n'avions pas été conviés par l'adjoint que vous citez. Je le regrette.

Je suis un homme de dialogue, d'échange. Jamais on n'a cherché à me rencontrer pour me parler de ce sujet. Nous sommes prêts à discuter. Vous dites que la situation est maîtrisée. Nous allons quand même rester modestes. Il y a beaucoup de communication. Le Maire de Paris s'est déplacé. Je le salue, mais cela ne fait pas une politique. Le sujet est de prendre des mesures courageuses pour mettre hors de danger un certain nombre de résidents. Il va falloir prendre des mesures courageuses dans cette résidence, au regard de la situation sanitaire de cet établissement.

J'avais moi-même vu avec Hélène Jacquemont, à l'occasion des vœux de janvier 2025, j'avais vu cette prolifération des cafards, physiquement. C'est ce qui nous a choqués en janvier 2025. C'est pour cela que nous nous sommes mobilisés. Je peux vous dire que nous allons continuer. L'article 40 n'a pas à être choquant, Karim. Je suis désolé. Quand nous apprenons ce qui se passe dans certains appartements, et quand vous voyez la situation de détresse de certaines personnes filmées, et que j'ai rencontrées à l'extérieur de l'établissement le lendemain de l'émission, je peux vous dire que nous devons prendre ses responsabilités, que la Ville de Paris doit les prendre.

Il y a eu des erreurs dans le passé, tout le monde en fait. Il faut prendre les mesures nécessaires. L'accompagnement médico-social ne se négocie pas dans ce type de résidence. Vu l'état de santé de certaines personnes, nous ne pouvons pas rester les bras ballants. Nous avons une responsabilité. J'espère que la Ville de Paris va en prendre la mesure.

Ce vœu est un vœu constructif, un vœu qui rappelle des choses que nous avons déjà demandées, qui n'ont pas eu les effets escomptés, puisque cela a été rappelé par Hélène Jacquemont, il y a eu déjà des campagnes pour assainir certaines situations. Mais à l'évidence, c'est insuffisant. Il faut aller plus fort. Pour cela, il faut que la Ville se mette en ordre de marche, trouve des solutions, accompagne les personnes réellement, et ne les laisse pas tomber, parce que c'est vraiment le sentiment que cela donne.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je ne comprends pas la position d'être contre les mesures que nous proposons, de bon sens, mais c'est votre choix et vous l'avez argumenté.

*Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;
Considérant la situation particulièrement préoccupante de la résidence Beloeil-Miller, gérée par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) ;
Considérant que la Maison des Solidarités du 17^e, rattaché à la Direction des solidarités de la Ville de Paris, en assure la gestion administrative directe ;
Considérant les très nombreux signalements effectués depuis plusieurs mois concernant des problèmes graves d'insalubrité, d'infestation de nuisibles et de dégradation des conditions de vie au sein de l'établissement ;*

Considérant les nombreuses alertes remontées publiquement en Conseil de Paris depuis que cette situation est connue, ainsi que les interpellations répétées des résidents, familles, personnels intervenants et élus ;

Considérant les difficultés persistantes rencontrées malgré plusieurs opérations de traitement déjà engagées, laissant craindre une infestation profonde affectant non seulement les logements, mais également les parties communes, les caves, les réseaux techniques et les infrastructures du bâtiment ;

Considérant la vulnérabilité particulière des résidents concernés, pour beaucoup âgés ou en situation de fragilité ;

Considérant les inquiétudes exprimées concernant les conditions de sécurité, le suivi médico-social et l'accompagnement de certains résidents nécessitant une prise en charge adaptée ;

Considérant le reportage récemment diffusé par l'émission Envoyé spécial, ayant mis en lumière les conditions de vie particulièrement dégradées au sein de la résidence et suscité une vive émotion parmi les familles, les riverains et l'ensemble des acteurs concernés ;

Considérant les interrogations soulevées quant au statut exact de l'établissement, la qualification de « résidence-appartement » ne correspondant à aucune catégorie juridique clairement identifiée par les textes en vigueur, contrairement aux résidences autonomie soumises à un cadre réglementaire et à des obligations spécifiques de contrôle, d'évaluation et de suivi médico-social ;

Considérant enfin que, compte tenu de la gravité des faits signalés, le Maire du 17^e arrondissement a décidé de procéder à un signalement à la Procureure de la République de Paris sur le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale ;

Geoffroy Boulard, Pierre Bourriaud, Hélène Jacquemont et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu :

Qu'une procédure d'urgence soit immédiatement engagée afin d'assurer la protection des résidents et que des solutions de relogement temporaire adaptées soient proposées le temps d'un assainissement complet et simultané de l'ensemble de l'immeuble, incluant les logements, les parties communes, les caves, les gaines et les locaux techniques, afin de garantir un retour effectif à des conditions normales de salubrité ;

- Que toute la transparence soit faite sur le statut de la résidence, les droits et les devoirs des résidents, les conditions d'accompagnement et le suivi médico-social assuré au sein de l'établissement ;

- Que la Mairie du 17^e arrondissement soit régulièrement tenue informée des mesures engagées et du calendrier de mise en conformité du site, et qu'un organe de dialogue avec la Ville soit monté au sein de l'établissement avec une représentation structurée des résidents.

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À la majorité, le vœu V172026027 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 5

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-093

OBJET : V172026029 Vœu relatif au renforcement des moyens mobilisés pour rétablir durablement la tranquillité publique dans le secteur de la Porte de Saint-Ouen

M. BOULARD : Vœu 29, présenté par Sonia Hazarabedian, au titre de la majorité d'arrondissement.

Mme HAZARABEDIAN : Ce vœu est relatif au renforcement des moyens mobilisés pour rétablir durablement la tranquillité publique dans le secteur de la porte de Saint-Ouen.

Vous n'êtes pas sans savoir la dégradation préoccupante de la situation sécuritaire observée ces derniers mois dans ce secteur, notamment la multiplication d'attroupements nocturnes qui provoquent des nuisances pour les riverains, de fortes suspicions d'activités de trafic dans plusieurs secteurs du quartier, les nombreux signalements d'habitants relatifs aux atteintes à la tranquillité publique, aux comportements intimidants, aux occupations prolongées de l'espace public et aux sentiments d'insécurité naissant.

Considérant notamment les faits particulièrement graves intervenus récemment avec des tirs de mortier en direction des effectifs de police engagés sur le terrain ;

Considérant l'engagement constant et la forte mobilisation des effectifs du commissariat central du 17^e arrondissement déjà très présents dans le secteur malgré un contexte opérationnel particulièrement exigeant ;

Considérant néanmoins que la nature des troubles constatés nécessite un renforcement ponctuel et ciblé des moyens relevant directement de la Préfecture de police afin de soutenir l'action des effectifs locaux ;

Considérant également que le rétablissement durable de la tranquillité publique nécessite une mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs compétents incluant également la Ville de Paris et ses services opérationnels ;

Considérant l'importance d'une présence visible et renforcée de la police municipale parisienne notamment en soirée et de nuit, afin de compléter l'action des forces de sécurité de l'État.

Geoffroy Boulard, Frédéric Péchenard, Hugues Charpentier et l'ensemble des élus de la majorité émettent le vœu :

- que la Préfecture de police mette en œuvre tous les moyens nécessaires afin de rétablir durablement la tranquillité publique dans le secteur de la porte de Saint-Ouen ;
- que les effectifs du commissariat central du 17^e arrondissement puissent être renforcés ponctuellement par des unités relevant directement de la Préfecture de police notamment la BAC 75N et les compagnies de sécurisation et d'intervention afin de mener des opérations ciblées et visibles sur les secteurs les plus sensibles ;
- que la Ville de Paris renforce la présence de la police municipale dans le secteur et notamment la mobilisation accrue de la division d'appui de soirée et de nuit ;
- que l'Équipe parisienne de médiation de la direction de la police municipale et de la prévention de la Ville de Paris soit davantage mobilisée dans le quartier afin de contribuer à la prévention des tensions, à l'apaisement de l'espace public et au dialogue avec les différents publics présents ;
- qu'un suivi régulier de la situation soit assuré en lien avec la Mairie d'arrondissement afin d'adapter rapidement les dispositifs aux évolutions constatées sur le terrain.

Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

Mme OUVRET : Monsieur le Maire, nous avons conscience des difficultés que rencontrent les habitants et les habitantes de Porte de Saint-Ouen. Nous ne minimisons en rien l'impact sur ces habitants de faits tels que des tirs de mortier, des comportements intimidants et des réponses adaptées doivent être mises en œuvre. Nous tenons à rappeler que la lutte contre le trafic, la délinquance et la violence sont des compétences de la Préfecture de police et également que la Ville de Paris a une convention avec la ville de Saint-Ouen pour coordonner la tranquillité, la propreté et la gestion de l'espace public sur la Porte.

Néanmoins, nous avons relevé que l'utilisation des termes soupçons et sentiments doit toujours être accompagnée d'éléments concrets pour engager des actions de la Ville. Nous tenons également à rappeler que, à notre sens, la police municipale, mais surtout les équipes parisiennes de médiation doivent jouer un rôle essentiel sur la prévention, le dialogue, la présence de proximité et c'est par là que nous arriverons, à cet endroit, à une vraie tranquillité publique.

Par ailleurs, ce vœu n'interroge aucunement les causes des situations qu'il décrit : pourquoi certaines personnes passent-elles autant de temps dans l'espace public ? Quel équipement, quel lieu de sociabilité, quelles alternatives leur sont proposés ? Nous aurions également souhaité une réflexion sur les enjeux de

mixité dans l'espace public, les conditions sociales des personnes, sur les besoins d'animation ou de présence associative.

Certes, un certain volet préventif est évoqué, mais l'approche de ce vœu est centrée sur la réponse policière et répressive. Nous voterons donc contre ce vœu.

M. BOULARD : Il n'y a pas d'autres explications de vote.

*Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;
Considérant la dégradation préoccupante de la situation sécuritaire observée ces derniers mois dans le secteur de la Porte de Saint-Ouen ;
Considérant la multiplication d'attroupements nocturnes sur la voie publique, de nuisances récurrentes pour les riverains, ainsi que de fortes suspicions d'activités de trafic dans plusieurs secteurs du quartier ;
Considérant les nombreux signalements d'habitants relatifs aux atteintes à la tranquillité publique, aux comportements intimidants, aux occupations prolongées de l'espace public et au sentiment d'insécurité grandissant ;
Considérant les faits particulièrement graves intervenus récemment avec des tirs de mortiers en direction des effectifs de police engagés sur le terrain ;
Considérant l'engagement constant et la forte mobilisation des effectifs du commissariat central du 17e arrondissement, déjà très présents dans le secteur malgré un contexte opérationnel particulièrement exigeant ;
Considérant néanmoins que la nature des troubles constatés nécessite un renforcement ponctuel et ciblé des moyens relevant directement de la Préfecture de Police afin de soutenir l'action des effectifs locaux ;
Considérant également que le rétablissement durable de la tranquillité publique nécessite une mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs compétents, incluant également la Ville de Paris et ses services opérationnels ;
Considérant l'importance d'une présence visible et renforcée de la police municipale parisienne, notamment en soirée et de nuit, afin de compléter l'action des forces de sécurité de l'État ;
Geoffroy Boulard, Frédéric Péchenard, Sonia Hazarabédian, Hugues Charpentier et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu :*

- *Que la Préfecture de Police mette en œuvre tous les moyens nécessaires afin de rétablir durablement la tranquillité publique dans le secteur de la Porte de Saint-Ouen ;*
- *Que les effectifs du commissariat central du 17e arrondissement puissent être renforcés ponctuellement par des unités relevant directement de la Préfecture de Police, notamment la BAC 75N et les Compagnies de Sécurisation et d'Intervention (CSI), afin de mener des opérations ciblées et visibles sur les secteurs les plus sensibles ;*
- *Que la Ville de Paris renforce la présence de la police municipale dans le secteur, notamment via la mobilisation accrue de la division d'appui de soirée et de nuit ;*
- *Que l'Équipe parisienne de médiation (Direction de la Police Municipale et de la Prévention de la Ville de Paris) soit davantage mobilisée dans le quartier afin de contribuer à la prévention des tensions, à l'apaisement de l'espace public et au dialogue avec les différents publics présents ;*
- *Qu'un suivi régulier de la situation soit assuré en lien avec la mairie d'arrondissement afin d'adapter rapidement les dispositifs aux évolutions constatées sur le terrain.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À la majorité, le vœu V172026029 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 5

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-094

OBJET : V172026030 Vœu relatif au renouvellement du marché du Plan de Vidéoprotection de la Préfecture de Police (PVPP)

Mme HAZARABEDIAN : Ce vœu est relatif au renouvellement du marché du plan de vidéoprotection de la Préfecture de police. Nous revenons sur le déploiement de nouvelles caméras dans le cadre du PVPP, qui a permis ces dernières années de renforcer significativement la couverture de plusieurs secteurs sensibles du 17^e arrondissement, notamment aux abords des équipements publics, des axes commerçants et des portes de Paris.

Considérant que les besoins en vidéoprotection évoluent en permanence au regard des phénomènes de délinquance, des problématiques de tranquillité publique que nous venons d'évoquer et des transformations de l'espace public ;

Considérant que le renouvellement prochain du marché du PVPP constitue une opportunité pour engager une réflexion globale et actualisée sur les besoins de couverture du territoire parisien ;

Considérant que les mairies d'arrondissement, par leur connaissance fine du terrain et les échanges réguliers entretenus avec les habitants, les commerçants et les acteurs institutionnels, doivent pleinement être associées à cette démarche ;

Considérant l'importance d'un travail partenarial étroit entre les mairies d'arrondissement et les commissariats centraux afin d'identifier les secteurs prioritaires au regard notamment des réalités locales de sécurité et de tranquillité publique ;

Nous émettons le vœu :

- que la Préfecture de police et la Ville de Paris informent les mairies d'arrondissement des contours, du calendrier et des orientations du futur marché du plan de vidéoprotection de la Préfecture de police ;
- qu'un travail d'identification des futurs sites d'implantation ou de renforcement du dispositif puisse être engagé par les commissariats centraux conjointement avec les mairies d'arrondissement en amont du renouvellement du marché afin de permettre l'identification des besoins prioritaires.

Je vous remercie d'émettre un avis favorable.

Mme OUVRET : Monsieur le Maire, le plan de vidéosurveillance arrive après 16 ans d'existence à une période de renouvellement. La Ville souhaite totalement associer l'ensemble des arrondissements dans cette démarche. Nous rappelons néanmoins que le choix d'implantation, les priorités opérationnelles et le calendrier de déploiement relèvent de la compétence de la Préfecture de police et nous souhaitons, écologistes, mettre en avant le fait que nous ne nous questionnons pas tout de suite sur où installer davantage de caméras, mais plutôt quel bilan tirer de ces 16 années de surveillance à Paris. La Cour des comptes pointait un mode de financement coûteux et inadapté.

Quant à l'accès aux données permettant d'apprécier l'utilité réelle du dispositif, il s'est souvent révélé complexe. Au niveau national, les travaux disponibles sur la vidéosurveillance invitent tout de même à la prudence. Si certaines caméras ont des utilités sur les dépôts sauvages, les contrôles de circulation, il est démontré qu'elles n'ont aucun impact sur la délinquance. Cela déplace seulement les phénomènes et les infractions.

Sur le plan judiciaire également, l'intérêt est limité. Les caméras seraient un moyen de mobiliser dans une seule enquête sur dix et fournissent un indice ou une preuve issue de la vidéo dans 1,1 % des enquêtes au

total, alors que cela coûte quand même très cher.

Nous tenons également à nous interroger sur le modèle de société que dessine l'accumulation permanente de dispositifs de surveillance. La tranquillité publique ne peut se résumer à une logique de contrôle généralisé de l'espace public. Une ville vivante est une ville où nous pouvons circuler, nous rencontrer, manifester et simplement occuper l'espace public sans être constamment observés. La protection de nos libertés publiques mérite autant d'attention que celle pour la tranquillité publique.

Nous voterons donc, nous, écologistes, contre ce vœu.

Mme PARDO : Je veux prendre la parole parce qu'il y a tout de même quelque chose qui me dérange. J'ai l'impression que nous sommes dans le déni de certaines incivilités, d'agressions, un sentiment d'insécurité vécu par grand nombre de Parisiens et grand nombre de Parisiennes. C'est pour cela que j'ai voté favorablement au vœu précédent s'agissant de renforcer la présence policière municipale porte de Saint-Ouen. C'est pour cela que je voterai aussi favorablement ce plan de renouvellement, cette demande tout simplement que la Mairie du 17^e soit associée dans les discussions de renouvellement du plan de vidéoprotection.

Je ne vois pas du tout en quoi ce genre de vœu qui va dans le sens d'un dialogue plus apaisé, d'une discussion, d'une concertation entre la Préfecture de police, la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement pourrait aller dans le mauvais sens. Donc, je voterai favorablement ce vœu.

M. KNOWLES : Juste pour exprimer pourquoi je voterai favorablement ce vœu. Je rejoins les propos de Madame Pardo, mais c'est surtout sur le fait que les écologistes voteront contre ce vœu. Je tiens à rappeler, Monsieur le Maire, que je fais partie d'un mouvement écologiste, que j'ai rejoint votre majorité. Donc, un écologiste votera votre vœu.

M. BOULARD : Oui, c'est un vœu tout à fait consensuel d'un travail partenarial. L'argumentation contre les caméras de vidéoprotection est un vieux débat. Je pensais que les écologistes avaient progressé ces dernières années. Certains ont progressé, et d'autres sont restés à des débats d'il y a 30-40 ans. C'est un peu regrettable, et cela montre bien que vous ne rencontrez pas souvent de victimes très heureuses d'avoir des éléments de vidéoprotection pour confondre les auteurs de viols, des auteurs d'agressions, de vols. Je crois qu'il faut aussi se mettre à la place des victimes.

La vidéoprotection est un outil d'aide à l'élucidation des crimes et délits. Ce n'est pas la panacée d'une politique publique de sécurité, c'est un des éléments qui contribue d'abord à rendre justice et à confondre les auteurs d'infractions. Cela n'a rien à voir avec le fait de ne pas pouvoir se regrouper sur l'espace public, comme vous l'avez rappelé, et je comprends mieux votre position sur le précédent vœu, où vous ne voyez pas le problème actuel sur le secteur de la porte de Saint-Ouen, et plus particulièrement de la place Louis Loucheur, où les habitants sont à cran.

Le travail partenarial de la Ville de Paris, de la police municipale, des équipes de médiation est complémentaire de la répression qui est nécessaire. L'ordre républicain, ce n'est pas un gros mot, c'est ce qui nous permet de vivre en harmonie dans notre arrondissement et dans notre pays.

Voilà ce que je voulais simplement rappeler, après ce que j'ai entendu, qui me ramène à de vieux débats, mais qui me semblent bien datés, qui ne correspondent pas du tout à l'attente des habitants, quel que soit le quartier du 17^e.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Considérant que le Plan de Vidéoprotection de la Préfecture de Police (PVPP) constitue un outil essentiel de prévention, de sécurisation de l'espace public et d'aide à l'élucidation des infractions ;

Considérant que le déploiement de nouvelles caméras dans le cadre du PVPP a permis, ces dernières années, de renforcer significativement la couverture de plusieurs secteurs sensibles du 17^e arrondissement, notamment aux abords des équipements publics, des axes commerçants et des portes de Paris ;

Considérant que les besoins en vidéoprotection évoluent en permanence au regard des

phénomènes de délinquance, des problématiques de tranquillité publique et des transformations de l'espace public;

Considérant que le renouvellement prochain du marché du PVPP constitue une opportunité pour engager une réflexion globale et actualisée sur les besoins de couverture du territoire parisien;

Considérant que les mairies d'arrondissement, par leur connaissance fine du terrain et les échanges réguliers entretenus avec les habitants, les commerçants et les acteurs institutionnels, doivent pleinement être associées à cette démarche;

Considérant l'importance d'un travail partenarial étroit entre les mairies d'arrondissement et les commissariats centraux afin d'identifier les secteurs prioritaires au regard des réalités locales de sécurité et de tranquillité publique;

Geoffroy Boulard, Frédéric Péchenard, Sonia Hazarabédian et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu :

- Que la Préfecture de Police et la Ville de Paris informent les mairies d'arrondissement des contours, du calendrier et des orientations du futur marché du Plan de Vidéoprotection de la Préfecture de Police;

- Qu'un travail d'identification des futurs sites d'implantation ou de renforcement du dispositif puisse être engagé par les commissariats centraux conjointement avec les mairies d'arrondissement en amont du renouvellement du marché afin de permettre l'identification des besoins prioritaires.

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À la majorité, le vœu V172026030 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 3

Abstention : 2

DÉLIBÉRATION N° 17-26-095

OBJET: V172026031 Vœu relatif au renforcement et à l'adaptation des points-écoles dans le 17^e arrondissement

M. BOULARD : Nous allons passer au vœu 31, présenté par Jamila Serfati, au nom de la majorité d'arrondissement.

Mme SERFATI : Je vais formuler dans ce vœu trois demandes qui visent à sécuriser et à mieux adapter les points-écoles que nous avons dans le 17^e. Ce vœu découle de constats faits sur le fait que les points-écoles ne sont plus adaptés aux nouveaux enjeux de circulation, notamment dans le 17^e.

D'abord, un petit avant-propos. Le 17^e arrondissement compte 27 points-écoles, 30 agents chargés de sécuriser les traversées piétonnes aux abords des établissements scolaires, aux entrées et aux sorties. Le rôle joué par ces agents est essentiel dans la sécurisation des trajets domicile-école et dans la protection quotidienne des enfants, des familles et des usagers de l'espace public. Ils représentent aussi un visage connu et une présence bienveillante. Ce n'est pas du luxe par les temps qui courent.

À ce jour, nous alertons sur le fait que 10 postes sont vacants dans le 17^e, 10 sur 27, entraînant des difficultés importantes de couverture et une dégradation du service rendu aux familles. J'ajouterai que plusieurs secteurs du 17^e arrondissement concentrent des besoins de sécurisation particulièrement importants, notamment aux abords des écoles situées avenue de la Porte de Champerret, rue Jouffroy d'Abbans, rue Bernard Buffet, boulevard de Reims et boulevard Bessières.

Nous pouvons ajouter également que l'évolution des usages de l'espace public, et j'en parlais juste avant, le développement des mobilités douces, l'augmentation des flux cyclistes, des trottinettes, ainsi que les nouvelles configurations de voiries, nécessitent une réévaluation régulière des besoins de sécurisation aux abords des écoles. Les points-écoles sont classés dans différents niveaux de dangerosité, il y a trois niveaux, et cela n'a pas été revu depuis bien longtemps et ce n'est plus adapté aux nouveaux enjeux et à ce que je viens de dire.

Par ailleurs, la fin d'année scolaire constitue traditionnellement la période de révision du référentiel des points-écoles et doit permettre une remise à plat approfondie des besoins réels du territoire.

Je finirai sur le fait que des besoins de sécurisation ne se limitent plus strictement aux horaires scolaires traditionnels, notamment en raison du développement des activités périscolaires et des sorties échelonnées d'enfants jusqu'à 18h.

Nous demandons :

- que la Ville de Paris engage en concertation avec la Mairie du 17^e une révision approfondie du référentiel des points-écoles ;
- qu'un audit complet de l'ensemble des abords des établissements scolaires soit réalisé en lien avec la Mairie d'arrondissement afin d'identifier les besoins actuels de sécurisation ;
- que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre afin de résoudre durablement les vacances de poste et de stabiliser les effectifs affectés aux points-écoles du 17^e. Je rappelle que dix sont vacants.

Merci de voter favorablement.

M. ZIADY : Merci, Monsieur le Maire, et merci à Madame Serfati pour la présentation du vœu que nous voterons favorablement. Nous pensons que cela va dans le bon sens. Des engagements ont été pris lors du précédent mandat, qu'il faut améliorer, qu'il faut corriger. Je pense qu'il faut plus de moyens pour les points-écoles, même si nous savons que c'est compliqué d'en trouver, de les recruter ou de les organiser. Vous avez cité pas mal de zones accidentogènes. Nous pourrions parler de l'école Berthier, de la rue Pouchet, de la rue des Épinettes. Il y a plein d'autres endroits où nous pouvons améliorer la sécurisation.

Rappeler aussi, même si cela a été fait sur certains axes dans l'arrondissement, qu'il faut continuer à réduire la vitesse de circulation, la vitesse aux abords des écoles, parce que c'est ce qui crée les accidents. Les gros accidents que nous avons eus dans l'arrondissement ou dans d'autres arrondissements ces dernières années, c'étaient des gros véhicules, des camions, des bus ou des véhicules deux-roues. C'est souvent ce qui pose problème, donc réduire la vitesse aux abords des écoles.

Nous voterons favorablement ce vœu.

M. BOULARD : Nous rajouterons la rue Pouchet, boulevard Berthier. Il y en a d'autres, bien sûr, mais c'est surtout à partir des remontées que nous avons eues, donc nous y ajouterons les vôtres, qui sont évidemment importantes à être mentionnées.

Mme PARDO : Nous voterons également favorablement ce vœu. Je crois qu'il est déterminant que, pendant les années qui viennent, la sécurité des enfants soit une priorité à tout moment, c'est-à-dire sur le chemin de l'école, avec notamment ces points-écoles qui doivent être complétés. Vous parliez d'une réduction de la vitesse de circulation absolument, mais aussi de feux tricolores dans certains lieux. Je pense notamment autour des écoles Fourcroy, Laugier et d'autres entourées de passages piétons sans feu, et d'une exposition des enfants à un risque.

Je pense aussi autour de l'école privée qui se trouve à l'angle rue Marguerite, avenue de Wagram, où il y a plusieurs passages piétons, plein d'enfants qui circulent sans feu aux alentours. Il est important de faire d'une priorité la sécurité des enfants sur le chemin de l'école et à l'école.

Nous votons donc favorablement.

M. LEDRAN : Je voulais rappeler à notre assemblée qu'une nouvelle délégation au début de cette mandature, que je porte, a été créée. Elle concerne la prévention routière. Nous y travaillons, cela fait longtemps que nous y travaillons. Nous avons voulu matérialiser aussi par un titre de délégation l'importance que nous accordions à la question de la sécurité aux abords, notamment des passages piétons, et de surcroît des passages piétons aux abords des écoles, pour tous les piétons, pour les enfants en particulier. Nous sommes en train de faire tout un travail d'inventaire aussi par rapport à tout ce qui concerne ces passages piétons, leur état, également un plan ralentisseur. Beaucoup de ralentisseurs sont sortis de terre, si j'emploie l'expression, ces derniers mois, d'autres sont à suivre encore, dans le cadre du plan de sécurisation de l'arrondissement, en lien avec le comité piéton que nous allons réinstaller prochainement, à la fin du mois de juin. Nous aurons également des actions qui vont se mettre en place.

Le surlendemain de notre élection, à tous, au Conseil d'arrondissement, avec Monsieur le Maire, nous étions déjà sur le terrain avec les parents d'élèves de l'école Bessières. Tout un tas de dispositifs a été identifié ; un grand nombre sont déjà en place, vous l'avez peut-être déjà remarqué. Nous continuons le combat. Nous avons encore des choses dans les cartons, sur cette école. Ensuite, nous prendrons toutes les autres par ordre de priorité.

Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Considérant que le 17e arrondissement compte actuellement 27 points-écoles représentant 30 agents chargés de sécuriser les traversées piétonnes aux abords des établissements scolaires ;

Considérant le rôle essentiel joué par ces agents dans la sécurisation des trajets domicile-école et dans la protection quotidienne des enfants, des familles et plus largement des usagers de l'espace public ;

Considérant l'attachement particulièrement fort des parents d'élèves et des équipes éducatives à la présence effective de ces points-écoles, qui participent directement à la sérénité des entrées et sorties d'établissements ;

Considérant qu'à ce jour, 10 postes sont vacants dans le 17e arrondissement, entraînant des difficultés importantes de couverture et une dégradation du service rendu aux familles ;

Considérant que plusieurs secteurs du 17e arrondissement concentrent des besoins de sécurisation particulièrement importants, notamment aux abords des écoles situées avenue de la Porte de Champerret, rue Jouffroy d'Abbans, rue Bernard Buffet, boulevard de Reims et boulevard Bessières ainsi que boulevard Berthier, rue Pouchet, rue des Épinettes... ;

Considérant que l'évolution des usages de l'espace public, le développement des mobilités douces, l'augmentation des flux cyclistes et trottinettes ainsi que les nouvelles configurations de voirie nécessitent une réévaluation régulière des besoins de sécurisation aux abords des écoles ;

Considérant que la fin d'année scolaire constitue traditionnellement la période de révision du référentiel des points-écoles et doit permettre une remise à plat approfondie des besoins réels du territoire ;

Considérant enfin que les besoins de sécurisation ne se limitent plus strictement aux horaires scolaires traditionnels, notamment en raison du développement des activités périscolaires et des sorties échelonnées d'enfants jusqu'à 18h ;

Geoffroy Boulard, Jamila Serfati, Sonia Hazarabedian et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu :

- *Que la Ville de Paris engage, en concertation avec la Mairie du 17e arrondissement, une révision approfondie du référentiel des points-écoles dans le 17e arrondissement ;*
- *Qu'un audit complet de l'ensemble des abords des établissements scolaires soit réalisé en lien avec la mairie d'arrondissement afin d'identifier les besoins actuels de sécurisation au regard des évolutions de circulation et des usages de l'espace public ;*
- *Que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre afin de résorber durablement les vacances de postes et stabiliser les effectifs affectés aux points-écoles du 17e arrondissement.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement

;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, le vœu V172026031 est amendée et adoptée.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-096

OBJET : V172026032 Vœu relatif aux logements sociaux vacants à Paris

M. BOULARD : Vœu 32, présenté par Scévole de Livonnière, notre adjoint à l'habitat, en charge des relations avec les bailleurs sociaux et du quartier Champperret-Berthier.

M. DE LIVONNIERE : Je tiens à associer notre cher collègue Barbara de Vos pour ce vœu, qui est l'occasion de rappeler que depuis 2022, la Mairie d'arrondissement n'a cessé d'inciter la Mairie de Paris à travailler sur la fluidification, sur le taux de rotation, sur le nouveau système de la gestion en flux et sur le meilleur pilotage, dans le cadre notamment des réhabilitations, et surtout de l'impact sur la carte scolaire.

Plus de 270 000 logements, 320 000 ménages, un taux de rotation à 5 %, c'est le constat du marché parisien du logement social.

Considérant que les habitants ne font pas la différence entre un logement vide pour des raisons techniques, des logements vides pour des raisons préfectorales, ou pour quelques autres raisons que ce soit, nous considérons qu'il est important que la lumière soit faite sur les raisons et sur le pilotage que nous faisons de ces logements, que nous allons assimiler comme vacants, même si la définition de la vacance n'est pas propre. C'est ce que je voulais dire. Les logements libres sont considérés comme vacants pour un habitant, et il y a de multiples raisons.

C'est pourquoi nous demandons plus de transparence et plus d'efficacité ; qu'avec Geoffroy Boulard, Barbara de Vos, et l'ensemble des élus de la majorité, nous demandons au Maire de Paris qu'il communique aux mairies d'arrondissement en lien avec les bailleurs sociaux un recensement régulier, précis et actualisé des logements sociaux vacants, vides dans l'arrondissement, qu'il inclue la raison, la durée de la vacance et notamment les vacances qui durent depuis plus de six mois.

Deuxièmement, que l'on partage aux élus d'arrondissement et du Conseil de Paris les résultats des actions mises en œuvre avec les bailleurs sociaux afin de réduire les délais de vacances et d'accélérer la remise en location des logements sociaux.

Enfin, dernier point, que le Maire de Paris engage avec les bailleurs sociaux un travail de suivi et d'évaluation des délais moyens de relocation afin d'identifier les pistes d'amélioration susceptibles de fluidifier davantage la mobilisation du parc social existant. Je vous remercie.

Mme NAUD : Je regrette une distance entre la façon dont le vœu était rédigé, plutôt mesuré, et la présentation qui nous en est faite. Je pense que le fait de parler de lumière qui doit être faite comme s'il y avait un grand mystère à l'œuvre, c'est un peu en décalage avec la réalité.

Pour remémorer quelques éléments sur pourquoi il y a des fois des phénomènes de vacances, ils sont liés à des travaux au sein des appartements ou des fois de grosses opérations, notamment dans le cadre du Plan climat qui implique plusieurs biens. Il y a aussi les délais de relocation, c'est-à-dire entre deux locataires sociaux puisqu'il faut le temps que le dossier puisse être envoyé, que le travail d'instruction ait lieu, sachant qu'il y a un travail important des bailleurs pour réduire ce délai. Pour votre bonne information, en 2025, ces délais étaient en moyenne à 86 jours. Par ailleurs, nous savons très bien que le bailleur a lui-même intérêt à réduire le temps de relocation puisque dans cet intervalle, il ne perçoit pas de loyer. Donc, le bailleur n'a pas intérêt à laisser des logements vides.

Pour comparer un peu avec le logement privé, le taux de vacance dans le logement social est compris entre 0,95 et 1,5. Dans le logement privé, il est à 19 %, histoire de mettre quelques chiffres en perspective.

Ceci étant dit, nous sommes sensibles au fait qu'il faut que les mairies d'arrondissement et les habitants eux-mêmes soient informés de pourquoi les logements sont vacants. Les bailleurs sociaux peuvent s'améliorer sur ce point. C'est pour cela que nous voterons pour ce vœu, mais je tenais à rappeler quelques éléments pour souligner qu'il n'y avait pas de grande tentative d'escamoter des logements à location.

M. MALLO : Nous allons voter favorablement ce vœu où je crois qu'il est juste question de partager l'information et que tout le monde soit au même niveau. Cela va dans le bon sens.

Mme DE VOS : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je tiens à remercier Scévole de Livonnière pour avoir porté ce vœu particulièrement cher au mouvement démocrate et à notre groupe Paris au centre. Je me réjouis également du vote positif de l'ensemble des groupes de notre Conseil.

S'il y a une chose partagée par beaucoup, c'est la situation d'extrême tension sur laquelle se trouve le logement parisien. Notre adjoint au logement a rappelé les chiffres, plus de 320 000 ménages sont demandeurs d'un logement social, tandis que le taux de rotation demeure relativement faible, autour de 5 %. Dans ce contexte, chaque logement vacant compte. C'est pourquoi il nous avait paru essentiel d'avoir une meilleure visibilité sur le recensement, mais aussi un pilotage beaucoup plus étroit. Nous savons bien et nous vous rejoignons sur le fait que ce n'est pas forcément synonyme de dysfonctionnement, mais aujourd'hui ce dont nous avons besoin, c'est d'être en capacité de voir où nous en sommes, de voir ce qui se passe et de voir comment gérer au mieux le parc public pour répondre aux demandes des habitants.

L'objet de ce vœu est simple : mieux connaître la situation pour mieux agir. Je vous remercie.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Vus les vœux du Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement :

- du 26 septembre 2022 relatif à la fluidification des mutations dans le parc social ;*
- du 19 juin 2023 relatif à l'amélioration du taux de rotation ;*
- du 30 octobre 2023 relatif au nouveau dispositif d'attribution des logements sociaux à Paris ;*
- du 3 décembre 2024 relatif aux effets des réhabilitations du parc social sur la carte scolaire ;*
- du 23 septembre 2025 relatif au bilan financier des opérations de préemption et de conventionnement pour le logement social à Paris ;*

Considérant que Paris comptait 271 906 logements sociaux relevant de la loi SRU au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que 320 000 ménages sont inscrits comme demandeurs de logement à Paris ;

Considérant que le taux de rotation dans le parc social parisien demeure particulièrement faible, à hauteur de 5,1 % en 2024 ;

Considérant que, dans un contexte de forte tension sur le logement social, chaque logement momentanément inoccupé représente un enjeu important pour les demandeurs en attente ;

Considérant que les périodes de vacance peuvent avoir des causes multiples, notamment des travaux, des réhabilitations, des contraintes techniques, des délais administratifs ou des opérations de restructuration du patrimoine ;

Considérant qu'une meilleure connaissance consolidée des situations de vacance permettrait d'objectiver les difficultés rencontrées et d'identifier plus efficacement les leviers d'amélioration des délais de remise en location ;

Considérant que le partage régulier d'informations avec les élus contribuerait à renforcer la transparence, le suivi des politiques publiques du logement et la bonne information des habitants ;

Considérant enfin que l'amélioration de la fluidité du parc social constitue un enjeu complémentaire aux politiques de production de logements sociaux ;

Geoffroy Boulard, Scévole de Livonnière, Barbara De Vos et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- Communique aux mairies d'arrondissement, en lien avec les bailleurs sociaux, un recensement régulier, précis et actualisé des logements sociaux vacants de l'arrondissement, incluant la raison et la durée de vacance, notamment pour les vacances de plus de six mois ;*
- Partage avec les élus les résultats des actions mises en œuvre avec les bailleurs sociaux afin*

*de réduire les délais de vacance et d'accélérer la remise en location des logements sociaux ;
- Engage, avec les bailleurs sociaux, un travail de suivi et d'évaluation des délais moyens de
relocation afin d'identifier les pistes d'amélioration susceptibles de fluidifier davantage la
mobilisation du parc social existant.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, le vœu V172026032 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-097

OBJET : V172026022 Vœu relatif à la mise à disposition gratuite de protections périodiques dans les équipements publics du 17^e arrondissement afin de lutter contre la précarité menstruelle

M. BOULARD : Nous poursuivons avec le vœu 22, présenté par Jeanne Ouvret.

Mme OUVRET : Monsieur le Maire, nous avons célébré le 28 mai dernier la journée mondiale de l'hygiène menstruelle qui, chaque année, est un moment fort de sensibilisation sur le sujet. À travers ce vœu, nous souhaitons attirer l'attention sur une réalité qui touche des millions de personnes en France et qui demeure trop souvent invisible, c'est la précarité menstruelle, et notamment chez les jeunes.

Cette question est à la fois une question de justice sociale, de santé publique, d'égalité entre les genres. Des élèves qui manquent des cours, renoncent à certaines activités, se retrouvent en difficulté parce que l'accès à la protection n'est pas adapté. Ce sont des inégalités durables construites dès le plus jeune âge.

Au-delà de l'accès à la protection menstruelle, les enjeux éducatifs liés à ce sujet doivent occuper une place centrale, car la précarité menstruelle est étroitement liée aux tabous qui restent autour des règles. L'égalité entre les genres suppose que chacun prenne les réalités des autres en compte et que nous puissions en parler librement, considérer cette question comme ordinaire pour la santé, la dignité et l'égalité.

C'est pourquoi, à travers ce vœu, nous proposons à la Mairie du 17^e d'aller vers une première étape en ce sens, de réaliser un état des lieux en vue de l'absence d'informations claires que nous avons, s'il existe des dispositifs ou des bonnes pratiques dans les collèges et écoles du 17^e. Nous savons que la Mairie du 17^e n'a pas les compétences pour mettre en place des dispositifs, mais l'idée est d'établir une première étape, une bonne volonté, pour qu'ensuite la Ville de Paris travaille au mieux à donner suite aux données récoltées et à mettre des choses en place.

Mme SERFATI : Je ne vois pas le rapport entre les protections périodiques et l'égalité femmes-hommes et je vous rassure, notre attention est toute acquise à cette cause, vous n'avez pas besoin d'attirer notre attention. Nous partageons les attendus de ce vœu. L'accès aux protections périodiques relève d'un enjeu de santé publique, d'égalité et de dignité. Il est légitime de veiller à ce qu'aucune jeune fille ne soit confrontée à une difficulté matérielle susceptible d'affecter sa scolarité.

Nous proposons toutefois un amendement pour ce vœu, visant à compléter les considérations, afin de rappeler que la lutte contre la précarité menstruelle fait déjà l'objet d'actions concrètes de la part d'autres collectivités, notamment la Région Île-de-France, qui a déployé depuis plusieurs années des distributeurs gratuits de protections périodiques dans les lycées et les collèges franciliens. Cet ajout permettrait de reconnaître les initiatives déjà engagées sur ce sujet, et de souligner que la lutte contre la précarité menstruelle constitue une cause qui dépasse les clivages politiques et les niveaux de collectivité.

Donc, nous votons favorablement avec un amendement.

Mme PARDO : Nous voterons favorablement ce vœu qui va dans le bon sens, dans le sens où il aide à lever un tabou qui sont les règles, et qu'il aide également à faire de l'école un espace plus inclusif. Je n'ai rien contre l'amendement proposé, j'avoue que je trouve cela assez souhaitable et encourageant quand nous arrivons à nous mettre d'accord dans ce Conseil d'arrondissement. Nous avons su le faire à certaines reprises. Ce serait assez joli comme signal envoyé que nous arrivions aussi à le faire sur le sujet des règles.

M. BOULARD : L'amendement est-il accepté ?

Mme OUVRET : J'accepte l'amendement. Néanmoins, je confirme que c'est bien une question d'égalité entre les genres. Nous en sommes assez persuadés, mais nous acceptons l'amendement.

M. BOULARD : Nous allons pouvoir passer aux voix le vœu amendé.

Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Considérant que la précarité menstruelle, qui touche 4 millions de personnes menstruées en France, constitue un facteur majeur d'inégalités sociales, scolaires et de santé, encore insuffisamment pris en compte dans les politiques publiques ;

Considérant qu'elle commence dès l'école et le collège, touche des situations familiales très diverses, en raison notamment d'une charge financière importante, parfois insoutenable et reste encore largement taboue, contribuant à des inégalités dans les parcours scolaires des personnes menstruées et ayant des impacts sur leur santé physique et mentale ;

Considérant qu'un sondage réalisé par le quotidien Libération auprès d'adolescent-es âgées de 12 à 19 ans indique que 97 % d'entre ils et elles estiment que les protections périodiques sont trop chères ; que 8 personnes menstruées sur 10 se sont déjà retrouvées sans protections hygiéniques à l'école ; enfin que 7 adolescent-es sur 10 ne se sentent pas suffisamment à l'aise avec le personnel encadrant et éducatif pour demander de l'aide ;

Considérant que, selon le baromètre 2023 de l'association Règles Élémentaires, 36 % des filles déclarent avoir déjà manqué plusieurs fois l'école en raison de leurs règles, principalement en raison des douleurs (85 %), et qu'un quart d'entre elles estiment que ces absences ont freiné leur parcours scolaire ;

Considérant que la Ville de Paris a engagé plusieurs actions pour lutter contre la précarité menstruelle, notamment par la mise à disposition de produits périodiques gratuites, dans des lieux publics et leur référencement via une application dédiée, Reglà ;

Considérant l'action de la Région Île-de-France qui déploie depuis 2021 dans les lycées franciliens et les universités publiques franciliennes des distributeurs de protections périodiques gratuites afin de lutter contre la précarité menstruelle

Considérant que, dans le 17e arrondissement, l'accès à ces dispositifs demeure très limité, avec un seul point de distribution identifié dans le secteur public (Centre de santé sexuelle Curnonsky) et quatre lieux privés référencés ;

Considérant que des expérimentations ont été menées à Paris, notamment dans le 10e arrondissement à partir de 2019, avec l'installation de distributeurs dans les collèges et un accompagnement pédagogique, et que la Ville de Paris a ensuite annoncé une généralisation de ces dispositifs dans les collèges publics, en vue des retours positifs de cette dernière ;

Considérant que, nous ne disposons aujourd'hui d'aucun état des lieux précis de leur de leur fonctionnement, alors que les retours de terrain montrent parfois des situations très hétérogènes selon les établissements en matière d'accessibilité, de localisation et de réapprovisionnement ;

Considérant que la situation dans les écoles primaires demeure aujourd'hui non couverte par ces dispositifs, alors même que des besoins existent en matière d'accompagnement et d'équipement des sanitaires ;

Considérant que les mairies d'arrondissement, bien que ne disposant pas de la compétence directe en matière de gestion des collèges, jouent un rôle essentiel d'impulsion, de suivi et de coordination avec la Ville de Paris et les acteurs éducatifs ;

Les élu-es du groupe de l'Union de la Gauche et des Écologistes pour le 17e émettent le vœu au

Maire du 17^e:

- *de dresser un état des lieux des dispositifs de lutte contre la précarité menstruelle existants dans les collèges et écoles du 17^e arrondissement, afin d'en évaluer l'accessibilité, le fonctionnement effectif et la visibilité auprès des élèves;*
- *d'engager un dialogue avec les cheffes d'établissement en vue de la mise en place, à l'image de l'expérimentation conduite dans le 10^e arrondissement dans les collèges, de dispositifs d'informations, éducation populaire, d'accès à des protections périodiques de qualité environnementale élevée, exemptes de substances chimiques susceptibles d'avoir des effets cancérigènes ou perturbateurs endocriniens, ainsi qu'à des solutions durables telles que les culottes menstruelles lavables en coton biologique;*
- *de demander à la Ville de Paris d'étudier, le cas échéant, les conditions d'une extension progressive de cette expérimentation aux établissements scolaires publics, y compris aux écoles primaires, en l'adaptant aux besoins spécifiques des élèves, notamment par l'installation de sanitaires propres et adaptés, de poubelles dédiées, ainsi que par le développement d'actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, le vœu V172026022 est amendé et adopté.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-098

OBJET : V172026023 Vœu relatif au maintien et au renforcement de l'encadrement des loyers.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec le vœu 23, présenté par le groupe Union de la gauche et les écologistes du 17^e, par Estelle Naud.

Mme NAUD : Ce vœu vise à répondre à une urgence, celle de l'extinction probable du dispositif d'encadrement des loyers à l'horizon de novembre 2026, faute d'inscription dans le temps parlementaire de la proposition de loi qui permettrait de le pérenniser.

L'encadrement des loyers est un des principaux dispositifs que nous avons à notre portée pour permettre d'agir sur le parc locatif privé, et notamment sur les classes moyennes à Paris, avec un impact concret pour les locataires, puisque les études de l'APUR établissent un niveau d'économie réalisé à hauteur de 960 € par an par locataire, ce qui est très significatif. Dans le 17^e, nous comptons 53 000 logements locatifs, soit près de 60 % du parc résidentiel.

Nous invitons donc à avoir ces habitants et ces habitantes à l'esprit en examinant ce vœu, et nous souhaitons :

- que la Mairie du 17^e affiche son soutien à la pérennisation de l'expérimentation, qu'elle soit motrice pour interpellier, aux côtés de la Ville de Paris, le gouvernement, pour qu'il inscrive cette pérennisation dans la loi avant l'échéance de novembre;
- que la brigade de protection du logement annoncée par le Maire de Paris puisse être dotée des moyens juridiques, financiers et humains suffisants pour permettre de contrôler le respect effectif de la loi, puisque nous le savons, il y a un certain nombre de propriétaires qui, aujourd'hui, ne le respectent pas encore. Il y a environ 44 % des annonces publiées concernant le 17^e qui ne sont pas en conformité avec les exigences de l'encadrement des loyers.

C'est pour cela que nous estimons qu'il faut plus de moyens humains déployés pour garantir l'effectivité, mais c'est en tout cas un outil précieux que nous devons maintenir, il est important que, y compris notre Mairie d'arrondissement, s'engage sur le sujet, puisque sans cela, des habitants et des habitantes continueront de quitter Paris et notre arrondissement, non pas par choix, mais bien par nécessité économique.

Mme PARDO : Je partage l'objectif de ce vœu, je rappelle que l'encadrement des loyers est un dispositif créé par la loi ELAN. À titre personnel, je suis favorable.

Maintenant, je ne crois pas que ce dispositif puisse suffire. Il doit s'accompagner d'un plan ambitieux de la Ville de Paris pour, notamment, restaurer la confiance entre locataires et propriétaires, et surtout aussi du côté des propriétaires, en accompagnant mieux les propriétaires face aux dégradations, en agissant mieux, en contrôlant davantage les Airbnb illégaux, trop nombreux dans la capitale. Je rappelle aussi que le ministre chargé du Logement a annoncé l'ouverture d'une concertation avec les maires et les parlementaires.

Nous voterons donc favorablement ce vœu, et appelons la Ville de Paris à participer pleinement à cette concertation lancée par le ministre chargé du Logement.

M. DE LIVONNIERE : Chers collègues, la crise du logement est un sujet réel et vraiment sérieux. C'est un programme de campagne. Si nous soutenons la sortie de manière progressive et par quartier du dispositif de l'encadrement des loyers, votre vœu, beaucoup plus documenté et long à l'écrit qu'à l'oral, n'est qu'un constat d'échec, un échec cuisant de votre politique qui a réellement impacté le marché.

Dans votre litanie d'assemblage de chiffres et de sophismes pour soutenir votre narratif, vous ne mentionnez même pas le rapport du gouvernement, le rapport Chapelle-Fack, chargé par la mission parlementaire que vous évoquez de faire l'analyse économique de l'encadrement des loyers. Il conclut aux effets ambivalents, premièrement, du plafonnement, et que le dispositif profite avant tout aux 20 % les plus riches de Paris, à 30 % de ce que cela représente. Vous parlez d'une politique en matière d'inclusion dans le logement, c'est vraiment en dehors des clous.

Ce sont les classes populaires qui profitent le moins de cet encadrement, et c'est la raison pour laquelle, sans doute, le gouvernement mettra fin à ce dispositif. Mais surtout, il est important de rappeler, et les locataires le comprendront, que c'est votre politique, c'est votre majorité, c'est votre bilan qui est responsable de cette tension sur le marché. Ce n'est pas moi qui le dis, cela date de 71, M. Lindbeck, cofondateur du prix Nobel d'économie, à qui j'emprunte cette phrase citée mot pour mot : « À part le bombardement, le contrôle des loyers est, dans bien des cas, le moyen le plus efficace que l'on connaisse pour détruire une ville. »

Vos contraintes échauffent le marché, entre PLU qui grève les immeubles, les préemptions qui détruisent les logements libres, les conventionnements qui assomment les locataires, les augmentations du meublé touristique pour meubler, pour détourner, le clivage entretenu entre les propriétaires et les locataires. Vraiment, ce n'est pas avec cette politique-là que nous réussirons à reloger de manière correcte, à Paris, les habitants. Le 17^e n'a pas vocation à relayer les messages de la Ville de Paris. Nous logeons les Parisiens en créant de l'offre, pas en organisant la pénurie.

Mme NAUD : Je regrette cette position. Je pense que Sylvain Maillard doit la regretter aussi, puisqu'il déclarait le 12 mars 2026 être en faveur de l'encadrement des loyers. C'est dommage que cet engagement de campagne ne soit pas tenu.

Oui, c'est une protection faite pour les classes moyennes. Je tiens à rappeler tout de même que plus de 4 000 signalements ont été faits à l'échelle de tout Paris, preuve que les habitants et les habitantes s'en saisissent. Je pense qu'ils seront déçus d'apprendre qu'ils ne sont pas soutenus par une majorité d'arrondissements sur des motifs idéologiques un peu particuliers.

Je tiens à rappeler que cette expérimentation existe aussi au Pays basque, dans des villes comme Biarritz et Bayonne, qui ne sont pas franchement des villes de gauche, nous allons le dire comme cela. C'est bien la preuve que c'est un dispositif qui répond à une situation avec pragmatisme. Je regrette que la majorité

d'arrondissement critique toutes les solutions contre le logement, mais n'arrive pas à proposer des solutions.

Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement;

Considérant que Paris traverse une crise du logement structurelle qui fragilise les classes populaires, les classes moyennes, les familles, les étudiants, les jeunes actifs et tous ceux dont le travail est indispensable à la vie de la capitale;

Considérant que les loyers des nouveaux emménagements ont augmenté de +87% à Paris depuis 2001, faisant du logement le principal facteur d'exclusion sociale et territoriale dans la capitale et contribuant à l'éviction progressive d'une partie des habitants et à une diminution de la mixité sociale ;

Considérant que, entre 2014 et 2020, Paris a perdu 75 000 habitants, que 60 % des ménages ayant quitté Paris sont restés en Île-de-France, que 78 % des habitants ayant quitté Paris se sont installés dans un appartement et non une maison ; enfin, que plus de la moitié des Parisiens ayant quitté la capitale n'ont pas changé de travail, les départs étant contraints vers le reste de l'Île-de-France en raison du coût lié au logement ;

Considérant que cette baisse du nombre d'habitants touche également le 17e arrondissement, qui a perdu entre 2017 et 2023 6,2 % de sa population ;

Considérant que l'encadrement des loyers, en vigueur à Paris depuis juillet 2019, constitue aujourd'hui le principal levier de régulation du marché locatif privé dans les zones tendues ;

Considérant que l'expérimentation prévue par la loi ÉLAN prend fin en novembre 2026, créant une urgence législative pour la pérennisation du dispositif ;

Considérant que plusieurs travaux d'évaluation, notamment ceux conduits par l'APUR avec des partenaires universitaires (CESAER, le Laboratoire d'économie de Poitiers) et économiques (Se Loger), concluent à un effet réel de modération des loyers à Paris depuis

2019, avec un impact particulièrement important pour les petites surfaces ;

Considérant que cette étude démontre que l'encadrement des loyers a permis, entre juillet 2019 et juin 2024, de limiter la hausse des loyers de -5,2 % par rapport à ce qu'elle aurait été sans le dispositif, soit une économie moyenne de 961 € par an par locataire ;

Considérant que cet effet est deux fois plus important pour les petites surfaces de moins de 18 m², principalement occupées par les étudiants, les jeunes actifs et les ménages les plus modestes, avec un effet de modération atteignant -12,4 % ;

Considérant que la mission d'information parlementaire conduite en 2025 par les députés Iñaki Echaniz et Annaïg Le Meur a conclu que l'encadrement des loyers produisait des effets utiles et que la baisse de l'offre locative observée dans certaines villes ne pouvait lui être imputée car touchant l'ensemble du territoire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À la majorité, le vœu V172026023 est rejeté.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 7

Suffrages exprimés contre : 32

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-099

OBJET : V172026024 Vœu relatif à la situation des AESH dans les établissements scolaires du 17e arrondissement

M. BOULARD : Nous passons au vœu²⁴, présenté par l'Union de la gauche et les écologistes du 17^e, présenté par Pierre Pluquin.

M. PLUQUIN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes tous animés par la volonté de faire du 17^e arrondissement un espace de vie où chacun puisse trouver sa voie, évoluer le plus naturellement possible. C'est bien évidemment le cas pour les enfants handicapés et leurs parents qui habitent notre arrondissement et qui souhaitent vivre une scolarité la plus épanouie possible.

Les accompagnements d'élèves en situation de handicap, les AESH, sont aujourd'hui des personnels indispensables à l'école inclusive, qui accompagnent au quotidien des milliers d'enfants en situation de handicap. Leurs missions, qui doivent être pérennes, sont indispensables au bon fonctionnement de notre école publique. Ces postes d'AESH sont aujourd'hui principalement exercés par des femmes qui demeurent, pour beaucoup d'entre elles, dans une situation extrêmement précaire, par des temps incomplets imposés, des salaires très faibles, sans reconnaissance statutaire, alors que pourtant l'égalité hommes-femmes et le handicap sont annoncés comme des causes nationales portées par l'État.

La revalorisation du métier de l'ensemble des AESH constitue désormais une véritable urgence sociale et démocratique, qui a un lien direct avec l'exigence d'un service public de qualité. Les récentes annonces du ministère de l'Éducation avec une perspective d'intégrer autour de 20 % de ses personnels au sein de la fonction publique ne répondent absolument pas à cette urgence, ni aux besoins exprimés sur le terrain et notamment par les familles.

C'est pourquoi nous demandons à la Mairie du 17^e d'affirmer son soutien à la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, dotés d'un véritable statut pour les AESH, qui garantirait ainsi la reconnaissance de leur qualification, de leur expérience professionnelle. Puis, nous demandons à la Mairie d'interpeller l'État pour qu'il mette fin à la précarisation des AESH et relaie par courrier auprès du Rectorat les difficultés que rencontreraient les établissements du 17^e arrondissement confrontés à un manque d'AESH ou à des postes non pourvus.

Mme SERFATI : Nous partageons pleinement votre constat et vos préoccupations en ce qui concerne les AESH et les enfants handicapés et l'inclusion dans la scolarité.

Pour les AESH, qu'elles soient des hommes ou des femmes, nous partageons vos constats. Je ne vois pas pourquoi nous devons toujours remettre sur le tapis les hommes, les femmes. Je ne comprends pas. Je ne vois pas ce que cela apporte ici. Nous partageons vraiment vos préoccupations et allons voter favorablement votre vœu en l'état, mais nous nous étonnons tout de même que vous nous interpelliez. Pour interpeller l'État, il y a des voies plus directes que par le biais d'un courrier. Vous avez une parlementaire à portée de main pour porter les sujets au niveau du gouvernement. Je ne vois pas bien la logique de passer par le Conseil d'arrondissement pour demander d'écrire un courrier.

Nous votons favorablement et nous allons le faire, mais je trouve le chemin un peu alambiqué.

Mme PARDO : Nous sommes favorables à la revalorisation et à une meilleure considération des AESH. J'aimerais juste que nous prononcions une fois dans ce Conseil d'arrondissement de quoi nous parlons. Nous parlons des accompagnants d'élèves en situation de handicap. Je trouve que parfois, par rapidité, nous allons sur des acronymes alors qu'il est important de rappeler vraiment. C'est aussi une façon de considérer les femmes et les hommes qui font ce métier que de rappeler le sens et de ne pas le cacher derrière quatre lettres.

Je tiens également à dire qu'il y a un engagement fort de l'État ces dernières années dans le sens d'une meilleure valorisation. Je tiens à rappeler que lorsque Gabriel Attal était ministre de l'Éducation nationale, il a notamment œuvré pour que la rémunération sur le temps de la pause méridienne soit prise en charge par l'État, alors même que cela créait des inégalités selon les collectivités. Il est important aussi que nous nous disions ici que la fonctionnarisation n'est pas la seule façon de valoriser un métier, de mieux le rémunérer. Nous parlons beaucoup de la baisse démographique, de la baisse du nombre d'élèves par classe. Nous avons d'ailleurs eu un débat là-dessus au dernier Conseil de Paris, porté par la majorité. Cette baisse de la démographie scolaire doit et devra permettre de mieux rémunérer les AESH.

Je tiens aussi à rappeler que si, depuis 2017, l'Éducation nationale a consenti de réels efforts pour budgéter, recruter massivement des accompagnants d'élèves en situation de handicap pour que l'école soit plus inclusive, 15 % des postes budgétés restent aujourd'hui vacants. Il y a un vrai enjeu de recrutement, de

formation.

Nous voterons ce vœu parce qu'il va dans le bon sens. Néanmoins, nous estimons que les solutions proposées pour mieux valoriser sont lacunaires et que se limiter à la fonctionnarisation, c'est éluder toute une série de possibilités de mieux valoriser, mieux former et mieux recruter ces hommes et ces femmes qui font un travail déterminant pour nos enfants.

M. BOULARD : Pierre Pluquin, normalement, il n'y a pas de débat sur les vœux.

M. PLUQUIN : Juste pour répondre. Plus de 90 % des personnels AESH sont des femmes. Si je dis cela, c'est parce que derrière, carrière hachée, salaire de faible montant, ce qui fait qu'au final, les femmes payent encore plus au moment où elles partent en retraite par des retraites encore plus faibles.

Pourquoi le courrier ? Pourquoi demander au Maire ? Parce que nous pouvons considérer que le courrier d'un maire qui connaît bien sa commune peut avoir un poids aussi important en complément d'un courrier d'un député. Il est de même nature.

M. BOULARD : Ce sera fait. Nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises auprès du rectorat de Paris qui a cette responsabilité de recruter des AESH, de les former, et évidemment n'est pas responsable des grilles indiciaires, notamment de rémunération. Il s'agit d'une responsabilité du législateur, cher Pierre. J'invite les parlementaires, comme l'a fait d'ailleurs Catherine Dumas il y a quelques mois, à s'emparer de ce sujet.

Voilà un beau sujet d'actualité. Les infirmières, les AESH, les professionnels de la petite enfance, voilà des vrais sujets que nous ne voyons pas trop débattus à l'Assemblée nationale ces derniers mois. C'est bien dommage parce que ce sont des vrais sujets prioritaires qui peuvent rassembler toutes les tendances politiques au regard de l'importance de ces professions pour notre cohésion sociale et notre avenir commun.

Nous le ferons, cher Pierre, bien sûr. Vous me verrez toujours dans des démarches constructives, mais je ne peux pas non plus influencer sur les votes à l'Assemblée nationale.

*Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;
Considérant que les AESH sont aujourd'hui des personnels indispensables de l'école inclusive accompagnant au quotidien des milliers d'élèves en situation de handicap ;
Considérant que leurs missions sont pérennes et indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation et exercées majoritairement par des femmes ;
Considérant qu'elles sont à 93 % des agentes, qu'elles demeurent pourtant maintenues dans la précarité avec des temps incomplets imposés, des salaires très faibles sans reconnaissance statutaire, alors même que l'égalité femmes/hommes et le handicap sont annoncés comme deux grandes causes nationales par l'État ;
Considérant que la revalorisation de l'ensemble des AESH constitue une urgence sociale égalitaire et démocratique en lien direct avec l'exigence d'un service public de qualité ;
Considérant que les récentes annonces du ministère de l'Éducation nationale dans le cadre du groupe de travail dédié et la perspective d'intégrer seulement 20 % de ces personnels au sein de la fonction publique ne répondent pas à cette urgence et aux besoins exprimés sur le terrain ;
Les élus du groupe de l'Union de la Gauche et des Écologistes pour le 17^e émettent le vœu au Maire du 17^e :*

- *affirme son soutien à la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B doté d'un véritable statut pour les AESH, garantissant la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles et de leur expérience, ainsi que l'accès à des temps complets assurant une rémunération à temps plein ;*
- *interpelle l'État afin qu'il mette un terme à la précarisation des AESH et relaie par courrier auprès du rectorat les difficultés rencontrées dans les établissements du 17^e arrondissement confrontés à un manque d'AESH ou à des postes non pourvus.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, le vœu V172026024 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-100

OBJET : V172026025 Vœu relatif à la mise en place d'une bourse aux stages pour les jeunes du 17^e.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec le vœu 25 présenté par l'union de gauche et des écologistes pour le 17^e, Estelle Naud.

Mme NAUD : Dans un peu moins de deux semaines, le 15 juin prochain, les élèves de seconde dans le 17^e comme partout ailleurs à Paris et en France commenceront leur stage d'observation obligatoire. Ce stage venu s'ajouter au stage obligatoire de 3^e constitue sur le papier une belle opportunité, celle de découvrir un environnement professionnel nouveau, d'acquérir des compétences et savoir-être et de faire en sorte que les jeunes puissent avoir accès aux professions, un premier aperçu des aspirations professionnelles qu'ils souhaiteront poursuivre par la suite.

Malheureusement, pour un certain nombre d'entre elles et eux, c'est aussi la première expérience douloureuse de l'assignation à résidence, des discriminations, des inégalités socioprofessionnelles, d'autant plus pour ces stages qui, se faisant à un âge très jeune et sans expérience préalable, reposent beaucoup sur le réseau professionnel et personnel des parents.

Nous souhaitons donc que la Mairie du 17^e puisse jouer un rôle important de proximité et de mise en relation des acteurs économiques associatifs du territoire et des jeunes à la recherche d'un stage pour éviter que ces derniers se retrouvent à avoir des expériences par défaut, des stages juste en bas de chez eux, faute de mieux. Cette exigence figurait d'ailleurs dans le contrat jeunesse signé en janvier 2023 par la Mairie du 17^e arrondissement qui proposait la création sous l'égide de la Mairie d'un onglet partagé, accessible facilement sur les sites de la Mairie que nous n'avons pas trouvé à date. Nous souhaitons que cet outil puisse être mis en ligne, préparé à l'horizon de la prochaine rentrée scolaire.

Nous proposons également l'organisation d'un forum annuel. Il existe pour les alternants, ce qui est très bien, mais c'est un public un peu spécifique. Nous considérons qu'il pourrait être opportun que la Mairie du 17^e organise un autre événement à destination des stages, ce qui permettrait aux jeunes d'avoir connaissance de recruteurs au plus près de chez eux et aussi d'avoir accès à des ateliers, encore une fois, en s'inspirant des bonnes pratiques qui existent pour le Forum alternance d'ores et déjà.

M. MALLO : Nous partageons totalement le constat qui vient d'être fait. Il y a de plus en plus de possibilités de stages à partir de la 3^e et de grandes difficultés pour nos enfants pour trouver des stages. Très souvent, nous faisons appel à nos réseaux.

Nous allons voter favorablement ce vœu qui, à notre sens, s'inscrit dans la continuité d'actions déjà faites sous les précédentes mandatures par la majorité du 17^e arrondissement, avec aussi le soutien d'écoles, de structures associatives et d'entreprises.

M. BOULARD : Je passe la parole à Lauréline Tansini, notre conseillère d'arrondissement déléguée à l'emploi et au développement économique pour la majorité.

Mme TANSINI : Monsieur le Maire, chers collègues, sans suspense, nous voterons favorablement ce vœu. Cependant, permettez-moi de rétablir quelques faits parce que la situation est, comme l'a rappelé Benjamin Mallo, je le remercie, plus avancée que ce que ce vœu laisse entendre.

Pour ceux qui ne le savent pas, le tissu économique du 17^e, il faut peut-être rappeler un peu de contexte, notre arrondissement compte 200 000 entreprises aujourd'hui, dont 30 000 avec moins de 20 salariés et 14 000 seulement qui ont recruté dans les 12 derniers mois. Le potentiel est immense. C'est précisément pourquoi la mise en relation des jeunes du 17^e avec ce réseau figurait dans le programme de Geoffroy Boulard.

Sur la jeunesse, nous l'avons rappelé dans le cadre du contrat jeunesse d'arrondissement, un groupe de travail dédié au stage et à l'alternance a été constitué. La Mairie a été partie prenante et mon collègue délégué à la jeunesse poursuit les échanges actuellement.

Sur la mobilisation des entreprises, c'est évidemment à chaque fois que le Maire a rencontré des acteurs économiques et que vous l'avez vu relayer sur ce sujet que la question des stages et de l'insertion professionnelle a été mise sur la table.

C'est une priorité portée notamment lors de la dernière rencontre entre la CCI et l'adjoint Paul Hatte. Nous leur avons signifié que de nombreuses demandes de stages nous sont parvenues. Ils ont d'ailleurs validé l'accueil de plusieurs stagiaires.

Vous faites bien de mentionner que, le 5 mai dernier effectivement, nous avons organisé le Forum alternance avec plus de 24 stands. Nous avons ouvert la possibilité aux entreprises de proposer également des demandes de stages. Le résultat était sans appel. Aucune structure n'a souhaité s'engager sur ce sujet. Nous n'avons pas voulu faire de fausses communications, mais c'était bien une volonté de notre part et sur le rythme des forums, nous ne ferons pas un seul forum, mais deux forums annuels selon les temps demandés à la fois aux collèges, aux lycées et sur les instituts supérieurs.

Enfin, sur l'outil numérique, vous devancez la surprise, mais nous travaillons en ce moment à la création dans les six prochains mois de Réseau 17 en collaboration avec l'adjoint Paul Hatte, qui sera un site complet ouvert à l'ensemble de nos administrés avec un accès centralisé. Je pense que c'était l'enjeu de votre demande aux offres de stages d'alternance d'emploi des entreprises. C'est en bas de chez eux, mais je pense que c'est aussi sympa d'avoir cet accès et cette proximité. Nous avons de très belles entreprises dans le 17^e.

Le 8 juin prochain, au stade Max Rousié se tiendra Jeu, Set et Job. C'est un « *job dating* » organisé par l'association Fête le mur, fondée par Yannick Noah. Le principe est simple, en partenariat avec les centres sociaux, la Mission locale et France Travail, nous ouvrons sous forme de jeu sportif aux demandeurs d'emploi et aussi aux demandeurs de stages et aux demandeurs d'alternance la possibilité de rencontrer des entreprises. Publicis, que nous avons sollicitée récemment, a accepté de venir et de participer.

Ce vœu va totalement dans le bon sens. Je vous remercie de l'avoir formulé et je vous confirme que nous y travaillons déjà.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Considérant l'article D332-14 du code de l'éducation, qui dispose qu'en classe de troisième, tous les élèves accomplissent une séquence d'observation en milieu professionnel, pour une durée de cinq jours ;

Considérant que le décret n° 2023-1111 du 29 novembre 2023 a instauré un stage d'observation obligatoire d'une durée de deux semaines pour l'ensemble des élèves de classe de seconde générale et technologique ;

Considérant que ces stages ont vocation à permettre aux jeunes concernés de découvrir le monde du travail dans sa diversité, d'appréhender les compétences et savoir-être nécessaires pour exercer certaines professions, acquérir une première expérience concrète dans un environnement nouveau et gagner en autonomie ;

Considérant les difficultés rencontrées par de nombreux jeunes élèves, en concurrence les uns avec les autres, à trouver un stage épanouissant dans ce cadre, faute de connaissances personnelles dans les entreprises ou structures qui les intéressent, conduisant à des stages par défaut, à proximité de chez eux ;

Considérant le fort déterminisme géographique et social à l'œuvre dans ce processus, au regard de l'appui essentiel que constitue le réseau professionnel ou personnel des parents pour trouver des opportunités de stage ;

Considérant qu'une mairie d'arrondissement peut jouer un rôle de proximité pour recenser les offres dans son arrondissement ou à proximité, faciliter les mises en relations entre élèves, associations et entreprises au niveau local et ainsi contribuer à lutter contre les inégalités sociales, faire émerger des vocations et renforcer le lien entre les acteurs du territoire ;

Considérant que d'autres arrondissements, à l'instar du 10e et du 19e arrondissement se sont d'ores et déjà engagés dans une telle démarche ;

Considérant la signature d'un contrat Jeunesse d'arrondissement le 20 janvier 2023, par le Maire du 17e, en présence de Hélène Bidard et de Jamila Serfati, alors respectivement Adjointe à la Maire de Paris chargée de la Jeunesse, et Conseillère d'arrondissement déléguée à la Jeunesse ;

Considérant que ce contrat jeunesse prévoyait la création, sous l'égide de la mairie, d'un « réseau d'entreprises/professionnels du 17e arrondissement prêts à accueillir des jeunes de l'arrondissement en stage, en alternance ou en emploi notamment par la mise en place d'une "bourse" ou onglet dédié sur le site internet de la mairie » et notant le fait qu'un tel service n'est pas proposé sur le site de la Mairie du 17e ;

Considérant que la Mairie du 17e organise déjà un Forum, spécifiquement ciblé sur l'alternance, associant entreprises, centres de formation et acteurs de l'emploi, visant à permettre aux jeunes d'échanger avec des professionnels et concrétiser leur projet ;

Les élus du groupe de l'Union de la Gauche et des Écologistes pour le 17e émettent le vœu au Maire du 17e :

- *que soit mise à l'étude, en concertation avec les acteurs économiques et associatifs de l'arrondissement, la création d'une bourse aux stages sous la forme d'un outil numérique partagé accessible sur le site de la Mairie du 17e dans la perspective d'un lancement pour la prochaine rentrée scolaire ;*
- *qu'un Forum stages à destination des jeunes et étudiants et associant les potentiels recruteurs soit organisé annuellement à la Mairie du 17e, s'inspirant du Forum alternance déjà existant.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, le vœu V172026025 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-101

OBJET : V172026026 Vœu relatif au renforcement des liens de proximité entre les crèches, écoles et collèges publics du 17e arrondissement afin de promouvoir l'enseignement public.

M. BOULARD : Nous poursuivons par l'examen du vœu²⁶ présenté par l'Union de la gauche et les écologistes, moins sûrs d'avoir l'unanimité sur ce vœu, mais les débats laissent l'espoir à tout moment. Jeanne Ouvret le présente.

Mme OUVRET : Monsieur le Maire, à travers ce vœu, nous souhaitons réaffirmer une conviction simple que l'école publique est un pilier de notre pacte républicain et qu'elle doit être défendue en priorité. C'est à l'école publique que chaque enfant, quels que soient son quartier, sa classe sociale, le revenu de sa famille, doit pouvoir accéder au même savoir aux mêmes perspectives d'avenir et à la même compréhension du monde. Cette promesse d'égalité des chances, restée jusque-là toujours une promesse, s'éloigne de plus en plus avec l'inégalité sociale qui augmente et qui pèse fortement sur les parcours scolaires, d'autant plus que la progression constante de l'enseignement privé augmente totalement ce phénomène de

ségrégation scolaire et sociale.

Dans le 17^e, la place du privé est particulièrement importante et nous ne pouvons pas ignorer cette réalité. L'enjeu n'est pas seulement éducatif, il est aussi démocratique. L'école publique est un des rares lieux où les enfants de tout horizon apprennent, grandissent et se construisent ensemble. C'est un espace de rencontre, de mixité, de vivre ensemble dans notre société qui en a particulièrement besoin alors que les idées souvent excluantes et conservatrices augmentent dans notre société.

Or, le choix de l'orientation vers le privé de la part des parents est parfois basé sur des représentations, sur des stéréotypes, des idées préconçues sur la réalité de nos établissements publics dans l'arrondissement. C'est pourquoi à travers ce vœu, nous demandons de créer davantage d'occasions de rencontres entre les familles, les équipes éducatives et les établissements. La mesure proposée est simplement que les parents de la crèche à l'école et de l'école au collège puissent chaque année se rencontrer, que ce soit à la mairie ou dans les établissements pour favoriser le choix vers nos établissements publics dans l'arrondissement.

Mme PARDO : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais réagir parce que je dois dire que ce vœu m'a, à titre personnel, réellement choqué. Il m'a choqué parce que nous vous parlons ici des crèches, nous vous parlons ici des écoles et nous faisons complètement abstraction des scandales aujourd'hui qui marquent les Parisiennes et les Parisiens, à savoir les violences gravissimes commises dans l'univers scolaire et périscolaire. Ce vœu m'a choqué parce qu'il élude totalement l'inaction coupable de la Ville de Paris qui avait pourtant été alertée dès 2015 par un rapport de l'inspection générale de la Ville des dangers présentés par le secteur du périscolaire. C'est donc dix ans d'inaction dont nous parlons aujourd'hui.

Ce vœu m'a choqué parce que nous ne parlons ni des enfants victimes ni de leurs parents et que ne pas en parler, c'est nier leur parole, c'est nier la réalité des violences et la gravité des violences qu'ils dénoncent. Je rappelle au cas où certains ici n'en auraient pas pris la mesure, mais nous parlons aujourd'hui depuis des mois de témoignages à la chaîne, nous parlons aujourd'hui de dizaines de procédures en cours, de 78 animateurs du périscolaire parisien suspendus depuis le début de l'année, dont 31 pour violences sexuelles.

Nous voterons contre ce vœu parce qu'il se trompe de priorité. Nous vous disons que nous avons envie de vous faire des visites qui ressemblent presque à des visites touristiques des écoles et des crèches pendant lesquelles nous montrerions tout ce qui va bien et nous mettrions sous le tapis des scandales. Non, ce n'est pas cela la priorité. La priorité est d'assurer la sécurité des enfants partout à Paris et à commencer par les écoles et les crèches dont vous parlez à l'instant.

Mme SERFATI : Je vais répondre au vœu présenté par Jeanne Ouvret, mais avant, je vais vous répondre, Madame Pardo. Je pense que nous partageons la priorité, mais cela n'empêche pas de parler d'autre chose. Je comprends que vous soyez choquée, mais nous partageons le fait que c'est une priorité de sécuriser la scolarisation des enfants, ce qui n'empêche pas de parler d'autre chose.

Je vais répondre à Jeanne Ouvret. Il nous est demandé ici d'être moteur dans l'organisation de portes ouvertes et de rencontres entre les crèches, les écoles et les collèges. Je veux vous rassurer sur notre complète mobilisation aux côtés de toutes les familles du 17^e, de toutes les familles en matière de scolarité, et notre attachement inconditionnel à l'école publique.

Avant tout, je veux vous répondre sur la mélodie que vous nous chantez depuis le début de la mandature, en tout cas, c'est le deuxième Conseil d'arrondissement, sur les écoles privées, sur le fait qu'elles seraient responsables des baisses d'effectifs dans les écoles publiques. Vous savez, dans les écoles privées du 17^e, ce sont des familles du 17^e qui scolarisent leurs enfants, pas des extraterrestres venus d'ailleurs, et ces familles sont dans leurs droits. Cette diabolisation systématique, problématique et stigmatisante, franchement, nous allons arrêter de nous voiler la face et nous dire que beaucoup de familles aujourd'hui inscrivent leurs enfants en système privé sous contrat parce qu'elles veulent choisir leur école. Beaucoup de familles, d'une manière générale, veulent choisir leur école, comme nous choisissons notre boulangerie, notre pharmacie. Je le vois tous les jours dans les demandes de dérogation, et je veux vous dire que nous luttons bec et ongles dans le 17^e contre ce phénomène de société.

Je vous confirme que dans le 17^e, nous ne choisissons pas son école. Nous avons la chance d'avoir 46 écoles

formidables, avec des équipes pédagogiques et périscolaires engagées et compétentes.

Une fois ces choses dites, je veux vous dire que ce n'est pas le rôle d'une mairie d'arrondissement d'exiger des directeurs d'école d'organiser des portes ouvertes. Je vous rassure, nous l'encourageons fortement, mais nous respectons scrupuleusement le rôle et le périmètre et l'autonomie de chacun.

Ensuite, je suis désolée, j'ai beaucoup de choses à vous dire sur tout ce qui est mis en place pour les familles. Tous les élèves de CM2 sont accompagnés dans leur collège de secteur pour une visite et une rencontre des équipes pédagogiques. Pour les enfants en crèche, le programme Passerelle, mis en place par la CASPE 16/17, permet à des enfants en crèche de venir dans leur école de secteur, permet à des élèves de l'école aussi d'aller dans les crèches pour rencontrer les enfants des crèches. Nous avons cela à la crèche Gauthey, Villa Sainte-Croix ou encore Berzelius.

Ce dispositif Passerelle permet aussi d'organiser des temps communs autour d'activités culturelles, artistiques, de lecture ou d'éveil, réunissant des enfants des crèches et des élèves de maternelle, sans compter les initiatives particulières des directeurs d'école pour faire découvrir leur école aux familles du quartier. Les cafés des parents, organisés dans les crèches.

La Mairie du 17^e organise également des moments festifs en famille. Je salue là ma collègue Anne-Charlotte Delobelle. Nous soutenons par ailleurs les lieux d'accueil enfants-parents. Tout cela pour vous dire qu'il y a énormément de choses pour créer des passerelles.

Nous vous demandons de retirer votre vœu, sinon nous voterons contre.

M. BOULARD : Retirez-vous votre vœu au regard des éléments de réponse, de ce qui existe, Jeanne Ouvret ?

Mme OUVRET : Non, je ne le retire pas. Je vois tout ce qui est fait. L'objet est la promotion de nos établissements publics. Je pense que des temps dédiés où nous parlons véritablement de ces sujets-là au moment de choix de la part des parents pour les enfants, ce n'est jamais en trop. Nous gardons notre vœu.

Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Considérant que les inégalités sociales face à l'école se construisent dès le plus jeune âge et que, dès l'entrée en maternelle, les enfants issus des catégories sociales favorisées présentent en moyenne de meilleurs résultats dans les domaines du langage, des mathématiques et des compétences transversales notamment d'après le rapport publié ce 3 juin 2025 par l'Observatoire des inégalités sur l'école ;

Considérant que l'égalité des chances demeure aujourd'hui largement mise en échec par les profondes inégalités sociales et territoriales qui traversent le système éducatif français ;

Considérant que l'augmentation continue des départs vers l'enseignement privé contribue à renforcer les phénomènes de ségrégation sociale et scolaire, au détriment des objectifs de mixité, d'égalité, de rencontre et de construction collective entre enfants de différents milieux sociaux ;

Considérant qu'à Paris, le secteur privé sous contrat scolarisait déjà 35,4 % des élèves de 6e à la rentrée 2020, contre 21,7 % à l'échelle nationale ; et que, selon les projections fondées sur les tendances démographiques actuelles, cette part pourrait approcher les 50 % d'ici 2035 ;

Considérant que la baisse démographique que connaît actuellement Paris, et notamment le 17^e arrondissement, entraîne une diminution des effectifs dans les établissements publics, phénomène accentué par l'augmentation continue des départs vers l'enseignement privé ; et déséquilibre davantage la répartition des élèves entre les secteurs public et privé ;

Considérant qu'en l'absence de mécanismes de régulation, ces évolutions risquent d'accroître encore davantage la ségrégation sociale entre établissements scolaires, l'enseignement privé accueillant majoritairement des élèves issus des catégories sociales les plus favorisées ;

Considérant que le 17^e arrondissement compte une part particulièrement élevée d'établissements privés, avec 26 % des écoles primaires et 43 % des collèges relevant de l'enseignement privé ; et que l'écart social entre ces deux secteurs y est particulièrement marqué, avec un indice de position sociale (IPS) moyen de 144 dans le privé contre 122 dans le public ;

Considérant que des phénomènes d'évitement scolaire reposent parfois sur des représentations négatives, des inquiétudes ou des préjugés ne reflétant pas la réalité du déroulement de la scolarité au sein des établissements publics du 17^e arrondissement;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de renforcer les liens de proximité entre les crèches, les écoles et les collèges publics du 17^e arrondissement afin de mieux faire connaître les établissements, leurs équipes éducatives, leurs projets pédagogiques et la réalité du quotidien scolaire ; constitue un levier essentiel pour lutter contre les représentations erronées et renforcer la confiance dans l'enseignement public ;

Considérant que la mairie d'arrondissement peut jouer un rôle important dans la promotion et la valorisation de l'enseignement public local, notamment en facilitant les rencontres entre familles et établissements, et en développant des initiatives favorisant la confiance envers l'école publique ;

Les élu·es du groupe de l'Union de la Gauche et des Écologistes pour le 17^e émettent le vœu au Maire du 17^e :

- *d'être moteur, notamment aux côtés d'associations de parents d'élèves qui le souhaitent, dans l'organisation, chaque printemps, de temps d'échanges et de rencontre entre les parents des crèches et des écoles publiques de l'arrondissement de chaque secteur, ainsi qu'entre les parents des écoles publiques et des collèges publics, au sein de la mairie ou des établissements eux-mêmes ;*
- *d'encourager et de faciliter l'organisation de journées portes ouvertes accessibles à toutes les familles au sein de l'ensemble des établissements scolaires publics de l'arrondissement, afin de mieux faire connaître leurs projets pédagogiques, leurs équipes éducatives et la réalité du quotidien scolaire.*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À la majorité, le vœu V172026026 est rejeté.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 5

Suffrages exprimés contre : 34

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-102

OBJET : V172026020 Vœu relatif à l'extension des horaires d'ouverture du parc Martin Luther King en période hivernale.

M. BOULARD : Nous poursuivons avec le vœu 20, présenté par Benjamin Mallo.

M. MALLO : Monsieur le Maire, chers collègues, chers publics, ce vœu présenté ce soir n'est pas une nouveauté. Il vise à étudier l'extension des horaires d'ouverture du parc Martin Luther King en période hivernale. Un vœu similaire avait déjà été adopté lors de la précédente mandature pour celles et ceux qui étaient autour de cette table, preuve qu'il répond toujours à un besoin réel et durable des habitants du 17^e qui nous ont sollicités pendant cette période de campagne.

Aujourd'hui, le parc ferme à 17h45 en période hivernale, alors même qu'il constitue bien davantage qu'un simple espace vert. Le parc est réellement un véritable axe de circulation quotidienne entre plusieurs quartiers. Chaque soir, de nombreux riverains, salariés, parents venant récupérer leurs enfants à l'école en périscolaire ou chez une assistante maternelle se retrouvent contraints d'en faire le tour pour rentrer chez eux.

D'autres parcs présentent une fonction de traversée comparable et bénéficient d'horaires plus étendus.

C'est notamment le cas du parc Monceau, qui reste ouvert jusqu'à 20h en période hivernale.

Notre demande est – nous l'estimons – raisonnable et pragmatique. Nous ne proposons pas une modification immédiate des horaires. Nous avons déjà eu une discussion autour de cette table lors de la précédente mandature, mais l'ouverture d'un dialogue avec les organisations syndicales, les directions concernées, la Ville, la Mairie d'arrondissement, afin d'étudier les solutions possibles. L'objectif étant d'évaluer les conditions qui permettront une fermeture plus tardive du parc.

Je vous invite ainsi à voter favorablement ce vœu, qui vise simplement à adapter un équipement public à l'usage qu'en font quotidiennement les habitants et à améliorer concrètement leur qualité de vie.

M. RODRIGUES : Monsieur le Maire, chers collègues, merci pour votre vœu que nous avons bien lu, que nous avons compris et auquel nous allons apporter une réponse claire avec ce vœu, comparé à ce que vous faites depuis tout à l'heure.

Concernant ce vœu, c'est un engagement du mandat d'Emmanuel Grégoire sur le fait de faire la refonte du règlement des parcs et jardins, qui prend du temps parce que finalement, refonder ce règlement, cela concerne notamment les personnels. Du coup, un dialogue est nécessaire avec les organisations syndicales et un temps de conservation avec les différents agents, parce que cela veut dire leur demander de travailler plus longtemps, dans un contexte de budget serré forcément.

Concernant l'extension des horaires, nous sommes quand même globalement d'accord là-dessus. Il ne faut pas être égoïste et il va falloir que nous refondions la totalité des parcs et jardins de tout Paris. C'est un travail en cours, qui est un engagement de la mandature, qui va arriver, qui prend un peu de temps et nous en avons conscience, mais nécessaire pour justement le dialogue avec les différentes parties prenantes.

Je vous proposerai de retirer votre vœu et sinon, nous voterons favorablement.

Par ailleurs, nous avons voté lors du dernier Conseil un vœu à l'unanimité, qui portait justement en faveur du Mois des Fiertés, qui a commencé il y a moins de 48 heures, avec notamment la visibilité que nous devons porter à la communauté LGBTQIA+, avec le drapeau devant la mairie qui n'existe pas.

M. BOULARD : Excusez-moi. Nous restons dans le sujet, Monsieur Rodrigues.

M. RODRIGUES : C'était hors sujet tout à l'heure, pourtant nous l'avons accordé.

M. BOULARD : C'est une explication de vote.

M. RODRIGUES : J'ai expliqué mon vote et je prends le temps de parole qui m'est accordé pour dire que nous demandons de remettre le drapeau LGBT devant la mairie, pour tout le Mois des Fiertés, comme nous l'avons voté au dernier Conseil d'arrondissement.

M. BOULARD : Le drapeau n'a pas été mentionné explicitement. Il n'y aura aucun pavoisement – c'est un drapeau, M. Rodrigues, en français dans le texte – à la mairie du 17^e. Le pavoisement n'est pas dans les pratiques de la Mairie. Nous affichons les couleurs LGBT depuis plusieurs années sous l'accueil de la mairie et de l'entrée. Vous me parlez de celui-là. Cela fait des années qu'il est là et cela fonctionne très bien.

Il a été, je pense, mis en place sur plus d'une semaine pour la journée mondiale. Je pense que nous sommes exemplaires en la matière, si vous regardez d'autres mairies d'arrondissement, y compris à gauche ou écologistes, M. Rodrigues.

Cela n'avait aucun rapport avec l'objet. Vous auriez pu tout à fait utiliser votre droit de parole après l'examen des vœux, ce n'est pas très respectueux du vœu présenté par Benjamin Mallo.

Explication de vote pour la majorité d'arrondissement par Hélène Hamelle, conseillère d'arrondissement déléguée aux espaces verts et à la biodiversité.

Mme HAMELLE : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, je vais revenir au sujet de ce vœu. Le vœu de

Monsieur Mallo rejoint une demande déjà effectuée lors de la précédente mandature.

En mars 2025, l'ancienne majorité avait déjà adressé un courrier à la Mairie de Paris afin que les horaires d'ouverture du parc Martin Luther King soient alignés sur ceux du parc Monceau, soit passer de 17h45 à 19h30 l'hiver, mais aussi de 21h30 à 22h l'été. Ce vœu avait été voté en Conseil d'arrondissement en septembre 2025, puis défendu en Conseil de Paris par Alix Bougeret. L'adjoint à la Mairie en charge des espaces verts avait alors répondu qu'il fallait engager un dialogue avec les syndicats représentant les agents de la Ville, ce que vous avez entendu, et que ce serait fait dans la prochaine mandature. J'espère que ce ne sera pas si complexe que vous parlez de refonte. Il s'agit quand même d'une décision simple à prendre.

Nous soutenons évidemment cette demande qui rejoint celle de la majorité et nous allons relancer le nouvel exécutif sur le sujet.

Nous invitons à voter favorablement ce vœu.

*Le Conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;
Considérant un vœu portant sur le même objet adopté en Conseil d'arrondissement lors de la précédente mandature ;
Considérant la demande d'extension des horaires d'ouverture du parc en période hivernale toujours d'actualité ;
Considérant la fermeture du parc Martin Luther King en période estivale à 21h30 et en période hivernale à 17h45 ;
Considérant la forte fréquentation par les riverains, par les personnes travaillant d'un côté ou de l'autre du parc Martin Luther King ;
Considérant le fait que de nombreuses personnes se retrouvent à devoir faire le tour du parc chaque soir d'hiver en rentrant du travail et que de nombreux parents doivent faire le tour du parc avec leurs enfants après être allés les chercher en périscolaire ou chez la nourrice ;
Considérant le but de ce parc qui est également de faire la jonction entre deux quartiers, notamment pour accéder au quartier Rostropovitch (cinéma, restaurants, etc.), ou rue Cardinet ou avenue de Clichy ;
Considérant l'exemple des horaires d'ouverture du parc Monceau en période hivernale de 07h00 à 20h00 qui présente une configuration similaire de traversée ;
Considérant le temps nécessaire, en amont, pour entamer les échanges avec les parties prenantes ;
Sur proposition de Rachel-Flore Pardo et de Benjamin Mallo, le Conseil du 17e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :
- Engage une discussion avec les syndicats représentant les agents de la ville des directions concernées relative à l'extension des horaires d'ouverture du parc Martin Luther King en période hivernale ;

- Etudie, en lien avec les instances compétentes et les représentants du personnel, toute solution permettant de modifier l'heure de fermeture du parc Martin Luther King, pour prolonger son ouverture au-delà de 17h45 en période hivernale (19h30 par exemple)*

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À l'unanimité, le vœu V172026020 est adopté.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 39

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-26-103

OBJET : V172026021 Vœu relatif à l'accompagnement des enfants victimes et de leur famille, dans le cadre de faits de violences physiques, psychologiques ou sexuelles commises dans le cadre scolaire ou périscolaire à Paris, et en particulier dans le 17^e arrondissement

M. BOULARD : Nous poursuivons avec dernier vœu de notre Conseil, présenté par Rachel-Flore Pardo.

Mme PARDO : Je tenais d'abord à avoir une pensée pour tous les enfants et toutes les familles qui ont vécu ou vivent encore des violences survenues dans le cadre scolaire ou périscolaire à Paris. Je crois que depuis des mois que la parole se libère et peut-être que depuis des mois surtout que cette parole est entendue parce que pendant des années déjà, certains avaient crié dans le silence, avaient crié dans le désert. Je crois que cela devrait toutes et tous nous mobiliser. J'espère que ce sera le cas.

J'aimerais aussi avoir une pensée particulière pour les enfants et les parents du 17^e touchés eux-mêmes de plein fouet par ces drames et en particulier ceux de l'école maternelle privée Tocqueville. Sept plaintes ont été déposées par des parents de cette école pour des faits d'agressions sexuelles et de viols commis sur des enfants mineurs âgés de deux ans et demi à cinq ans à l'époque des faits. Si ces faits ont été commis dans un établissement privé, je crois que cela ne doit réduire en rien notre engagement. D'ailleurs, hier, une proposition de loi a été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale visant à protéger les enfants et à lutter contre les violences en milieu scolaire dans les établissements privés comme publics.

Garantir la sécurité de tous les enfants parisiens doit être une priorité. Face à cette violence, nous pouvons, je crois, toutes et tous agir et nous pouvons agir, oui, nous, au Conseil du 17^e arrondissement, nous pouvons agir pour mieux accueillir, mieux considérer la parole des enfants. Les enfants qui ne parlent pas avec le vocabulaire des adultes, qui n'ont pas les mêmes outils pour s'exprimer, qui trop souvent subissent de plein fouet le déni, le rejet de leur parole. Nous disons qu'ils mentent, qu'ils racontent des histoires et ainsi vivent les mécaniques de fabrique du silence, de l'impunité, de la culpabilité.

Nous pouvons agir pour mieux accompagner les enfants victimes et leurs familles. J'en ai assisté certains comme avocate et je connais trop souvent leur désarroi, le désespoir, nous ne savons pas par où commencer, par l'école, le psychologue, l'avocat, nous avons honte, nous ne savons pas à qui parler. Je crois que ces parents et ces enfants, plus nous les accompagnerons, plus nous permettrons de réparer et d'amoindrir le mal causé.

C'est pour cela que nous appelons de notre vœu la création d'une cellule municipale de signalement d'écoute et d'accompagnement dans le 17^e arrondissement. Nous appelons aussi la Ville de Paris à mettre en place un dispositif municipal d'accompagnement psychologique destiné aux enfants victimes et à ce que le Conseil du 17^e soit tenu informé du suivi.

Mme NAUD : À l'introduction, je souhaiterais dire que je suis moi-même profondément choquée des paroles de notre collègue Rachel-Flore Pardo sur un vœu qui ne portait strictement pas sur ce sujet et qui laisse entendre que nous relativiserions l'effet de violence commise sur les enfants dans le cadre du périscolaire. Je pense que ce n'est pas du tout à la hauteur de l'enjeu.

Je profite de cette prise de parole pour exprimer au nom de l'ensemble du groupe notre plein soutien à l'ensemble des victimes, à l'ensemble des familles concernées, à tous celles et ceux qui ne l'ont pas été, mais qui ont peur aujourd'hui de fréquenter le périscolaire. Bien sûr, il faut des réponses fortes. Le Maire de Paris s'est engagé et nous serons extrêmement attentifs, comme vous le serez, aux restitutions de la Convention citoyenne sur la protection et le temps de l'enfant qui aura lieu aux alentours du 22 juin et qui sera l'occasion de voir les pistes que nous allons mettre en œuvre dans le périscolaire.

Sur le vœu en lui-même, il y a plusieurs éléments possibles de l'appréciation que nous en avons d'après les éléments communiqués par la Ville de Paris, sur l'information du Conseil d'arrondissement, bien sûr, sur le fait qu'il y ait une cellule d'accompagnement à l'échelle de l'arrondissement, oui. En revanche, sur le signalement, un des engagements forts est d'avoir une chaîne de signalement qui soit claire, qui passe par le central tout simplement pour être sûr qu'aucun signalement ne soit pas traité. Cela permet aussi aux

familles d'avoir un cadre qui soit extrêmement lisible et de montrer que vraiment, au plus haut sommet de la pyramide, nous tenons compte de leur signalement. Donc, il ne nous paraît pas opportun de décentraliser ce dispositif.

En ce qui concerne le dispositif municipal d'accompagnement psychologique, la proposition qui nous est faite n'est pas faisable. En revanche, je souhaite rappeler qu'il existe des solutions déjà mises en place ou qui ont vocation à se développer. La cellule d'écoute et d'accompagnement portée par l'association Œuvre de secours aux enfants, le projet RISE porté par l'Association des maisons des femmes Restart ou encore la mise à l'étude de la création d'une maison des enfants parisienne qui doit être un lieu unique d'accueil, d'écoute et de recueil de la parole et de la preuve des enfants sur le modèle de ce qui existe pour les femmes.

Nous nous abstiendrons.

M. BOULARD : Pour la majorité d'arrondissement, explication de vote, Vanessa Elkaïm-Rimmer, conseillère d'arrondissement déléguée à la lutte contre les discriminations et soutien des victimes.

Mme ELKAÏM-RIMMER : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je tenais à titre liminaire à vous dire combien j'ai été choquée par vos propos et surtout je pense qu'ici, toutes et tous, nous avons été meurtris, choqués par les événements qui ont eu lieu à l'école Tocqueville. Par le début de votre prise de parole, nous avons l'air de penser que vous doutiez. Je rejoins également Madame Naud sur les propos qu'elle a tenus.

Ici, personne ne contestera la gravité de ce dossier. Les révélations concernant l'école Tocqueville ont profondément meurtri les familles du 17^e. Nous partageons l'exigence absolue de protection de nos enfants et l'accompagnement des victimes. Oui, des défaillances ont existé. Oui, nous avons dénoncé avec force, mais précisément parce qu'il s'agit d'un sujet sérieux, grave, nous devons répondre avec sérieux et non par des dispositifs d'affichage.

Ce vœu demande à notre Conseil de créer une cellule de psychologues, de juristes, de rembourser des consultations thérapeutiques et de prendre des mesures conservatoires. Or, il a été omis un point essentiel. L'école Tocqueville appartient à un groupe d'enseignement privé catholique sous contrat, le groupe Fénélon Sainte-Marie. À ce titre, la responsabilité première de la gestion des situations graves incombe à la direction de l'établissement, à son organisme de gestion, à l'enseignement catholique diocésain ainsi qu'à l'Éducation nationale dans le cadre du contrat d'association. Nous ne sommes pas dans le même cadre que celui de l'enseignement public et il est important de le rappeler et de le souligner.

Ici, il existe une chaîne de responsabilité propre, clairement identifiée, mais nous ne pouvons pas faire croire aux familles qu'un arrondissement peut seul créer ce que les institutions n'ont pas su garantir. Nos collègues de l'opposition le savent pertinemment bien. Nous ne pouvons pas défendre la clarté institutionnelle et demander simultanément à un Conseil d'arrondissement de jouer aux pompiers à la place des institutions compétentes.

Des structures existent, et vous l'avez d'ailleurs rappelé, Madame Naud, cellules d'écoute de la Ville, des protocoles de l'Éducation nationale, parquets compétents au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale, le 119 pour évoquer une situation de danger. Précisons que depuis novembre, la Ville de Paris a mis en place une cellule d'écoute psychologique, avec une ligne dédiée à cet effet, pour les familles souhaitant être soutenues par les professionnels. Le vrai scandale est que ces structures n'ont pas fonctionné. La solution n'est pas de contourner les institutions défaillantes, c'est de les obliger à assumer leurs responsabilités.

Ce que les familles attendent, ce ne sont pas de nouvelles annonces, ce sont des contrôles effectifs, des signalements immédiats, de la transparence et un suivi réel des victimes. Rappelons que dans notre arrondissement, dans les situations de crise, nous avons mis en place un certain nombre de cellules d'écoute, d'orientation. C'est notre rôle de proximité et nous l'assumons.

En conclusion, voter ce vœu, ce serait promettre aux familles ce que nous ne pouvons pas tenir. Elles méritent des réponses solides, portées par les institutions qui en ont la charge et les moyens, pas par des effets d'annonce qui s'évaporeront le lendemain du Conseil. Ainsi, la majorité votera le retrait de ce vœu.

M. BOULARD : C'est un sujet évidemment grave. Vous avez évoqué la situation du groupe scolaire Fénelon-Tocqueville. J'ai reçu à leur demande les familles, quelques familles, parce que je n'ai pas reçu toutes les familles de victimes, j'en ai reçu un certain nombre dans mon bureau, ce qui m'a amené tout simplement à saisir les autorités compétentes en charge, notamment de l'enquête ou des enquêtes pour m'assurer que la parole des enfants était bien recueillie. Je tenais à le dire.

Il ne s'agit pas pour nous, Mairie d'arrondissement, de nous substituer, cela a été rappelé à la fois par Mme Naud et par Vanessa Elkaïm-Rimmer, à des protocoles, à des procédures extrêmement précises sur lesquelles il ne peut pas y avoir de déperdition. D'ailleurs, les familles des victimes que je connais bien, qui sont revenues me voir ne demandent absolument pas cela. Elles demandent tout simplement que les institutions fassent leur travail, que la parole des enfants soit accueillie comme elle doit l'être et elle n'a peut-être pas été accueillie comme elle l'aurait dû. C'est ce que j'ai compris des échanges avec les familles de victimes, mais ce n'est pas à la Mairie d'arrondissement de le faire. Nous pouvons travailler avec des associations, l'OSE a été citée, mais nous le faisons aussi avec d'autres associations, dans d'autres cadres, pour accompagner des victimes.

Je pense par exemple aux attaques d'une clinique esthétique rue Léon Jost, où nous avons mis en lien les riverains de cet immeuble particulièrement choqués, traumatisés par ces multiples attaques, avec une association en demande parce qu'il n'y avait pas l'occasion de l'enquête en cours de dispositifs mis en place rapidement. C'est une chose que nous faisons de manière complémentaire.

Sur ces sujets très précis, très lourds, nous ne pouvons pas nous substituer aux institutions et aux protocoles que nous suivons. Nous le faisons pour le secteur public municipal, nous le faisons aussi pour le secteur privé dans ce secteur. Voilà ce que je voulais simplement rappeler. Je comprends le sens de votre vœu, mais il y a des choses qui existent et vous n'êtes pas sans les connaître en étant avocate de profession naturellement. Vous vouliez rajouter ? Même s'il n'y a pas de débat, je vous y autorise.

Mme PARDO : Monsieur le Maire, je tiens juste à dire que nous ne pouvons absolument pas parler d'une mesure d'affichage. Je ne crois pas que la Mairie du 17^e doit se substituer à quiconque. Je crois juste que la lutte contre les violences faites aux enfants et la lutte contre les violences sexuelles appellent la mobilisation de la société toute entière. La parole est tellement difficile à recueillir et à écouter que nous devons multiplier les structures d'accueil et d'écoute et ne pas nous satisfaire de l'existant. C'est pour cela que j'aurais souhaité que la Mairie du 17^e s'engage aux côtés des autres structures déjà à l'œuvre pour mieux accompagner les victimes.

M. BOULARD : Nous avons compris le sens de votre vœu. Nous n'allons pas multiplier des dispositifs qui ne sont pas coordonnés, je reste dans un cadre très précis et nous y apportons notre contribution. Quand nous sentons qu'il y a des difficultés, nous faisons remonter aux autorités hiérarchiques compétentes les difficultés des familles. C'est ce que j'ai fait à titre personnel.

Nous allons vous demander de retirer le vœu. Vous ne le retirez pas, j'imagine.

*Le Conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;
Considérant que les révélations de violences physiques, psychologiques et sexuelles commises sur des enfants dans les écoles parisiennes ont plongé les familles dans la sidération, la peur et dans une colère légitime ;
Considérant que le 17^e arrondissement n'a pas été épargné par ces drames, notamment au sein de l'école maternelle privée Tocqueville ;
Considérant que sept plaintes ont été déposées par des parents de l'école Tocqueville pour des faits d'agressions sexuelles et de viols commis sur leurs enfants mineurs, âgés de 2 ans et demi à 5 ans à l'époque des faits ;
Considérant que les procédures de signalement et l'information des familles se sont révélées totalement défaillantes, parfois même silencieuses, alors que les parents et les enfants avaient besoin de transparence, d'accompagnement et de soutien ;
Considérant la nécessité de garantir la sécurité absolue des enfants parisiens ;
Considérant la nécessité d'accompagner les enfants victimes et leur famille ;
Considérant l'adoption, le 14 avril dernier en Conseil de Paris, d'un plan ambitieux pour réformer*

le périscolaire parisien, mais encore incomplet, qui ne va pas au bout des mesures nécessaires pour garantir à tous les enfants parisiens un cadre pleinement sécurisé, une transparence totale des procédures et un accompagnement effectif des victimes et de leur famille ;
Considérant le rôle de proximité du Conseil d'arrondissement dans l'accompagnement des victimes et le suivi des établissements scolaires ;
Sur proposition de Rachel-Flore Pardo et de Benjamin Mallo, la Conseil du 17e arrondissement émet le vœu que :

1. Soit instituée, dans le 17e arrondissement, une cellule municipale de signalement, d'écoute et d'accompagnement des familles confrontées à une situation de violence, d'agression ou de maltraitance concernant un enfant dans le cadre scolaire ou périscolaire.
Cette cellule composée de professionnels qualifiés (psychologues, juristes) assure :
- L'accueil, l'écoute et l'orientation des familles ;
- La coordination des dispositifs municipaux de soutien et l'accompagnement dans les démarches administratives et sociales ;
- L'accompagnement et le suivi psychologique des victimes et de leur famille.

Lorsqu'un signalement est porté à la connaissance de la cellule et que les éléments recueillis font apparaître un manquement grave aux règles de sécurité ou de protection des mineurs, celle-ci peut saisir sans délai l'autorité compétente afin de solliciter, à titre conservatoire, la suspension immédiate de la personne visée.

Lorsque les faits sont susceptibles de recevoir une qualification pénale, ils font l'objet d'un signalement immédiat au procureur de la République, conformément aux dispositions de l'article 40 du Code de procédure pénale.

Les familles sont systématiquement informées, dans les meilleurs délais, de tout signalement ou incident grave survenu dans le cadre scolaire ou périscolaire susceptible d'avoir un impact sur leur enfant ou la communauté éducative.

2. Soit institué un dispositif municipal d'accompagnement psychologique destiné aux enfants victimes de violences ou d'agressions survenues dans le cadre scolaire ou périscolaire ainsi qu'à leurs parents ou représentants légaux.

Ce dispositif prend la forme d'un mécanisme de remboursement municipal des frais d'accompagnement psychologique, permettant la prise en charge de consultations spécialisées auprès de professionnels qualifiés, dans la limite d'un montant de 1 000 euros par an et par enfant. Cela permet d'aller plus loin qu'un accompagnement hypothétique, en créant un droit opposable avec un mécanisme automatique de prise en charge financière.

3. Le Conseil du 17e arrondissement soit régulièrement informé du suivi de la mise en œuvre des mesures sur son territoire relatives à l'accompagnement des enfants victimes et de leur famille, dans le cadre de faits de violences physiques, psychologiques ou sexuelles commises dans le cadre scolaire ou périscolaire.

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

À la majorité, le vœu V172026021 est rejeté.

Nombre de votants : 39 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 2

Suffrages exprimés contre : 32

Abstention : 5

M. BOULARD : Nous en avons terminé avec notre Conseil et l'examen des différentes délibérations, vœux rattachés et non rattachés. Il y a une demande de prise de parole de notre Première adjointe, Alix Bougeret.

Mme BOUGERET : Un tout petit mot parce que nous avons plutôt tendance à respecter nos engagements et c'était pour Monsieur Rodrigues, relire le vœu que nous avons adopté à l'unanimité ici, « que la Mairie du 17^e mette sur son fronton un drapeau arc-en-ciel ou une banderole à ces couleurs ». Fait. « Communiqué à

ce sujet un message de sensibilisation sur ses relais d'informations, newsletters, posts, réseaux sociaux, soit le 17 mai, soit pour le mois des Fiertés ». Fait.

Nous avons tendance à respecter les vœux que nous votons ici.

M. BOULARD : Et à lire précisément et respecter les engagements. Nous les respectons, Monsieur Rodrigues.

M. RODRIGUES : Je peux me permettre de répondre parce que pendant la prise de parole, j'ai modifié le vœu pour faire en sorte que, vu que vous l'avez mis dès le soir du Conseil, nous puissions l'afficher pour tout le Mois des Fiertés.

M. BOULARD : En début de Conseil d'arrondissement, Monsieur Rodrigues, il y a une délibération qui s'appelle l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil d'arrondissement. Il me semble avoir proposé à chacune et chacun d'intervenir. Si vous estimez que le procès-verbal n'est pas conforme aux échanges, c'est le moment de le dire. Vous ne l'avez pas dit. Donc, vous consentez et vous avez approuvé d'ailleurs le PV du Conseil d'arrondissement dernier. Il n'y a pas de polémique à avoir sur ce sujet et Alix Bougeret a rappelé que nous avons respecté strictement les engagements qui étaient les nôtres et qui engagent tous les élus de cet arrondissement.

Merci à tous et bonne soirée.

La séance est levée à 21h23.